

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2011



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance des 24 et 25 mai 2011

La future PAC après 2013

SOMMAIRE

MARDI 24 MAI 2011	5
COMMUNICATIONS	5
Décès d'anciens conseillers.....	5
Ordre National du Mérite	6
Saisines gouvernementales	6
Intervention du Président du groupe de l'agriculture	7
Déroulement des séances plénières	8
LA FUTURE PAC APRES 2013	9
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS	9
DISCUSSION GENERALE	21
Agriculture - Mme Lambert	21
Environnement et nature - M. Genest.....	22
UNAF - M. Damien.....	24
Artisanat - M. Le Lann	25
CFTC - Mme Courtoux	26
UNSA - M. Rougier	27
CGT - Mme Hacquemand	29
CGT-FO - M. Nedzynski.....	30
Entreprises - M. Lebrun.....	31
Personnalités qualifiées - M. Lucas	32
Personnalités qualifiées - Mme d'Ormesson	33
CFDT - M. Malterre	34
Coopération - M. Verdier	35
Professions libérales - M. Gordon-Krief	37
CFE-CGC - Mme Couturier	38
Outre-mer - M. Omarjee.....	39
Rattaché administrativement au groupe de l'agriculture M. Roustan	40

MERCREDI 25 MAI 2011	43
LA FUTURE PAC APRÈS 2013 (SUITE)	43
RÉPONSE DU RAPPORTEUR	43
DISCUSSION DES AMENDEMENTS	47
EXPLICATIONS DE VOTE	47
VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS	50
ANNEXES	53
Amendements déposés sur le sujet : <i>La future PAC après 2013</i>	55
Suites données par la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation aux amendements déposés sur le sujet : <i>La future PAC après 2013</i>	57

MARDI 24 MAI 2011**Présidence de M. Jean-Paul Delevoye***La séance est ouverte à 14 heures 30.***COMMUNICATIONS*****Décès d'anciens conseillers***

M. le Président. Nous avons à déplorer le décès de deux de nos anciens collègues.

M. Gérard de Caffarelli est décédé le 17 mai 2011. Il était élève à Pontoise, a poursuivi ses études à l'École supérieure d'agriculture et de viticulture d'Angers. Agriculteur, il s'engage très rapidement dans le syndicalisme agricole. De 1953 à 1956, il est président du Centre des jeunes agriculteurs de l'Aisne puis président de l'Union des syndicats agricoles de l'Aisne, de 1962 à 1970, puis président de la Chambre d'agriculture et vice-président de la Chambre régionale d'agriculture de Picardie, de 1971 à 1987.

Membre, puis président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitations agricoles de 1963 à 1971, il est également président de la Confédération générale de l'agriculture, de l'Association nationale pour le développement agricole, membre du Conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique et membre du Comité économique et social européen, de 1973 à 1987.

Il a aussi été pendant ce temps président du Conseil national de l'enseignement agricole privé de 1971 à 1994, et maire de la commune de Leschelles de 1977 à 2001.

Il a été membre de notre Conseil du 1^{er} septembre 1984 au 31 mars 1987, à la section des relations extérieures. Commandeur de la Légion d'Honneur, de l'Ordre national du Mérite et du Mérite agricole, c'est une des grandes personnalités du monde agricole qui nous a quittés.

Nous devons aussi déplorer le décès de M. Charles Walter, survenu le 4 mai. Né à Uffholtz, c'est à l'âge de 14 ans qu'il démarra sa vie professionnelle comme apprenti ajusteur à la SNCF. Il poursuivit sa formation à l'École pratique des mines de potasse d'Alsace et obtint dans cette école un CAP de forgeron-serrurier, métier qu'il exercera jusqu'en 1956.

Adhérent à la CFTC depuis 1946, il fut d'abord délégué des jeunes au comité d'entreprise, puis délégué syndical permanent, vice-président de la Fédération des mineurs de 1976 à 1991, puis président de l'Union syndicale CFTC potasses de 1986 à 1991.

Il fut également président de la Sécurité sociale minière du Haut-Rhin de 1975 à 2001. Au Congrès fédéral de 1964, il rejoint la minorité pour maintenir la CFTC dans ses valeurs. Entré au Conseil fédéral en 1977 pour y rester jusqu'en novembre 1993, il fut membre du Bureau confédéral de 1981 à 1993.

Nommé par la CFTC au Conseil économique et social du 1^{er} septembre 1989 au 31 août 1994, il fut pendant toute cette période membre de la section du travail.

Je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

(L'assemblée, debout, observe une minute de silence.)

M. le Président. Je vous remercie.

Ordre National du Mérite

M. le Président. J'informe l'assemblée que, par décret du président de la République en date du 13 mai 2011, MM. Jean-Pierre Crouzet, David Gordon-Krief et Hervé Marseille ont été promus officiers dans l'Ordre national du Mérite, tandis que Mmes Marie-Aleth Grard et Monique Weber ont été nommées chevaliers. Je voudrais les saluer en notre nom à tous, et leur adresser nos plus sincères félicitations.

(Applaudissements)

Nous avons également le plaisir de vous annoncer que deux de nos agents, M. Pascal Rouet, directeur des services législatifs et économiques, et Mme Françoise Rémot, adjointe du chef de service des ressources humaines, ont été nommés chevaliers dans l'Ordre national du Mérite.

(Applaudissements)

Saisines gouvernementales

M. le Président. Le Bureau, réuni ce matin, a pris un certain nombre de décisions. Une demande nous a ainsi été adressée pour que le projet d'avis sur le G20 soit présenté les 6 et 7 septembre. À titre exceptionnel, nous aurons donc trois séances plénières au mois de septembre.

Nous avons également été saisis par le Premier ministre d'une demande d'avis sur la formation professionnelle. Or, nous avons prévu d'organiser le 15 décembre un colloque sur le quarantième anniversaire de la loi de 1971 sur la formation professionnelle. Il nous paraît donc important que la section du travail

et de l'emploi se saisisse de cette demande du Premier ministre et rende son projet d'avis les 13 et 14 décembre.

Nous avons également accepté la demande de Mme Donnedu de reculer la remise de son projet d'avis sur la mission et l'organisation de l'État sur les territoires aux 22 et 23 novembre. Les 8 et 9 novembre, nous traiterons *Les négociations climatiques internationales à l'aube de la conférence de Durban*.

Une demande d'auto-saisine avait été formulée par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité. Le Bureau a donné son accord, pour une remise à la fin du second semestre 2011, du bilan de l'application des dispositifs promouvant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Au vu des décisions qui devraient être prises pour notre régime de retraites, mandat a été donné à nos deux rapporteurs, Philippe Le Clézio et Rose Boutaric, ainsi qu'au Secrétaire général, pour engager une discussion avec le Budget, et voir ainsi dans quelles conditions la contractualisation entre l'État et le CESE pourrait assurer la pérennité de notre régime de retraite. Les réponses pourront vous être apportées dans le calendrier initialement prévu, avant la fin juin.

Par ailleurs, vous avez remarqué que les travaux d'étanchéité de la terrasse Albert de Mun ont commencé, conformément au programme d'investissements. Nous sommes en train de réfléchir à des travaux qui apporteront à cet hémicycle un confort accru en termes de climatisation, d'évacuation des fumées, de sonorisation, etc. D'après le calendrier qui a été arrêté, nous devrions pouvoir prendre des décisions fin juin et pouvoir ainsi lancer un appel d'offres.

Intervention du Président du groupe de l'agriculture

M. le Président. Avant de débattre du projet d'avis présenté par M. Hochart sur *La future PAC après 2013*, je suis saisi d'une demande de parole du président du groupe de l'agriculture.

M. Bastian. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, une sécheresse sans précédent, tant par son ampleur que par sa précocité, sévit actuellement presque partout en France. L'agriculture, et plus particulièrement l'élevage, sont durement touchés. La profession agricole toute entière est mobilisée pour organiser la solidarité, en étroite collaboration avec les pouvoirs publics.

Au moment où nous allons débattre de l'avenir de la politique agricole commune, il serait important, Monsieur le Président, que le CESE marque sa compréhension voire sa solidarité vis-à-vis des agriculteurs qui souffrent, et fasse ainsi le lien entre l'actualité et l'avenir. Je vous remercie.

M. le Président. Monsieur le Président, je crois que l'ensemble des membres du Conseil est sensible à la situation difficile que vivent actuellement les agriculteurs, et notamment les éleveurs. Il ne peut donc que souscrire à toute demande de solidarité vis-à-vis des agriculteurs pour faire face à cette situation,

et soutenir toutes les initiatives qui pourraient être prises par les pouvoirs publics afin de les aider à y faire face et traverser cette passe compliquée. Je pense que l'ensemble du Conseil peut exprimer sa solidarité à travers les propos que vous avez manifestés et il me semble que tous sont d'accord pour adhérer à cette déclaration. Monsieur le Président, soyez assuré de notre solidarité et de notre soutien.

Déroulement des séances plénières

M. le Président. Je vous informe que nous avons adopté de nouvelles dispositions pour les projets d'avis. Le président de section et son rapporteur, accompagnés des collaborateurs qui le souhaitent, sont assis au banc du gouvernement. Le rapporteur est appelé à la tribune pour venir exposer son projet d'avis. Dans un ordre qui a été arrêté par tirage au sort, chacun des groupes est ensuite appelé à s'exprimer, son représentant intervenant depuis sa place pour trois minutes. L'ordre de passage peut changer, en accord avec chacun, pour répondre aux contraintes horaires de certains groupes. Le dépôt des amendements est possible dans l'heure qui suit l'ouverture de la séance. Après l'intervention des groupes, la séance est suspendue.

Demain, la section vous conviera à analyser les amendements dans une salle qui vous sera précisée et, en début d'après-midi, à quatorze heures trente, le rapporteur répondra aux différentes interventions. Je vous dirai alors quel est le sort réservé par la section aux divers amendements et nous ouvrirons le scrutin. Celles et ceux qui le souhaitent auront la possibilité de s'exprimer sur les décisions de vote. Puis nous mettrons un terme à la séance plénière.

LA FUTURE PAC APRES 2013

M. le Président. L'ordre du jour appelle l'examen du projet d'avis présentés par M. Hochart au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, sur la future PAC après 2013.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. Hochart, rapporteur. Je vais présenter le projet d'avis sur la future PAC après 2013, qui fait suite à une auto-saisine du CESE et dont la section m'a confié la rédaction, mais je voudrais dire tout d'abord mon émotion.

Je voudrais en premier lieu, comme M. Bastian, et en tant que paysan, évoquer les difficultés que rencontrent actuellement les éleveurs en raison de la sécheresse. Dans trois mois, cela fera trente ans que je suis paysan. C'est un métier que j'ai choisi, j'ai démarré avec ma femme sur une petite exploitation de treize hectares, et nous sommes aujourd'hui trois associés et deux salariés sur une exploitation de quarante hectares. Cela peut expliquer l'importance que j'ai souhaité donner dans ce projet d'avis à l'emploi dans l'agriculture.

Ensuite, je voudrais dire mon plaisir aujourd'hui : après avoir eu de nombreuses responsabilités syndicales locales et nationales, notamment comme porte-parole de la Confédération paysanne pendant quatre ans, j'ai le plaisir d'être membre de ce Conseil, une institution plurielle dans laquelle, depuis bientôt deux ans, j'ai toujours pu m'exprimer librement. Lors de la précédente mandature, j'ai été membre de la section du cadre de vie et je me souviens du travail passionnant qui fut le nôtre à l'occasion de l'évaluation de la loi sur le droit au logement opposable. Cette nouvelle mandature au sein de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, me donne l'occasion de vous présenter le projet d'avis sur la PAC. Je travaille sur les politiques agricoles depuis plus de dix ans dans un objectif de moyen et long termes, mais avec le souci permanent du court terme.

Après l'émotion, le plaisir et la passion, vient l'écoute. Le travail au sein de la section de l'agriculture s'est fait dans une ambiance de travail intense, d'écoute mutuelle et de respect de la pensée de chacun. Je tiens à en remercier tous les membres, à commencer par son Président, Joseph Giroud. Je tiens également à remercier tous ceux qui m'ont aidé à mener à bien ce travail, et tout particulièrement Philippe Blumenfeld, administrateur de la section, que j'ai parfois fait veiller un petit peu tard ! Sans oublier Sylvie François, dont l'expertise me fut précieuse. Je tiens aussi à remercier, au nom de la section, les personnalités que nous avons auditionnées et celles que nous avons rencontrées, et qui nous ont toutes beaucoup apporté.

Enfin, c'est un honneur pour moi de présenter aujourd'hui le premier projet d'avis de ce CESE renouvelé. Beaucoup m'ont dit : « *Tu vas essayer les plâtres* ». Certes, les murs et l'architecture du projet d'avis ont un peu bougé, mais les plâtres semblent bien tenir, au moins pour le moment !

L'objectif premier de l'agriculture est de permettre aux femmes et aux hommes de se nourrir et d'être en bonne santé grâce à leur alimentation. Aujourd'hui, un milliard d'individus sont sous-nourris. La volatilité des prix agricoles en met au moins deux milliards de plus en péril, risquant de les priver de l'accès à l'alimentation. De notre capacité à produire une alimentation saine et à en permettre l'accès à tous, dépendront non seulement la vie et la santé des 6,6 milliards d'habitants de la planète, mais également la stabilité sociale et politique de toutes les régions du monde. Ces deux dernières décennies, l'idée même de politique agricole, de politique alimentaire ou de développement était devenue presque obsolète, à tout le moins incongrue. Mais depuis quelques années, à la lumière d'événements politiques, économiques, environnementaux ou sanitaires, cette idée réapparaît comme un enjeu stratégique primordial.

Les questions de sécurité, d'autosuffisance et de souveraineté alimentaires sont maintenant de nouveau posées sur la table. En effet, avec persévérance, des individus et des groupes - économistes, agronomes, chercheurs, agriculteurs, politiques, citoyens parfois - ont semé les graines de la réflexion et des pistes existent aujourd'hui pour construire la mutation à laquelle les agriculteurs et les agricultures de l'Union européenne et du monde entier vont participer.

Ce projet d'avis sur la future PAC intervient sur fond d'accord budgétaire qui expire fin 2013. On peut apprécier que le commissaire européen à l'agriculture, M. Dacian Ciolos, ait mis en place une consultation publique dès 2010, faisant en sorte que la question des enjeux et des objectifs intervienne avant la question budgétaire, ce qui est essentiel, à mon avis, le budget n'étant qu'un outil au service d'une politique établie.

Il semble intéressant de faire un très bref retour dans le passé. En 1962, la Communauté économique européenne a mis en œuvre une politique agricole commune avec cinq objectifs précisés dans le Traité de Rome, signé en 1957 : accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Le conseil européen de Berlin a rajouté deux objectifs en 1999 : le respect de l'environnement et le développement rural. Le traité de Lisbonne, ratifié en 2007, a confirmé tous ces objectifs. Les finalités de la PAC sont ainsi compréhensibles par tous. C'est dans ce cadre que nous nous trouvons aujourd'hui.

La PAC a deux piliers. Le premier pilier couvre les aides directes ou les soutiens aux revenus et est entièrement financé avec de l'argent exclusivement européen. Le second pilier, dit du développement rural, couvre les aides au développement rural, les investissements, le soutien à l'installation et les

mesures agro-environnementales. Ces aides sont cofinancées par les États. Il est essentiel de comprendre qu'il existe une différence entre ce qui existe toujours sous le nom d'aides couplées, liées à une production, et ce qui est devenu l'essentiel de la PAC, les aides découplées, c'est-à-dire non plus liées à l'acte de produire mais à un nombre d'hectares.

Concernant le bilan de la PAC, le principal point positif est qu'elle a contribué à accroître significativement la productivité de l'agriculture et permis ainsi de nourrir la population européenne dans l'après guerre. En revanche, la plupart des autres objectifs du Traité de Rome n'ont pas été atteints et ne semblent pas en voie de l'être, contrairement à ce qui s'annonçait à la fin des années 1980. Je reprends les mots d'un ancien et éminent membre de cette assemblée, Edgar Pisani, qui disait alors : « *Une politique qui a réussi doit être inflexible, sans quoi, tôt ou tard, elle provoque des effets pervers* ». Or les deux plus importantes réformes de la PAC, en 1992 et en 2003, ont manqué de vision prospective de l'agriculture européenne et ont surtout répondu à deux impératifs : la résolution des problèmes budgétaires et l'adaptation, souvent anticipée d'ailleurs, aux accords internationaux.

Les Accords de Marrakech, en 1994, a fait des denrées agricoles et alimentaires des produits assimilables aux autres dans les échanges internationaux et l'inclusion de ces denrées dans les accords multilatéraux de l'OMC, ainsi que dans les accords bilatéraux, a dégradé la situation de l'agriculture dans la majorité des pays du monde - tout cela en mettant en concurrence des agricultures qui n'ont rien en commun : ni la productivité, ni l'accès aux ressources, ni l'accès aux crédits, ni les climats...

Par conséquent, le constat est aujourd'hui en définitive plutôt négatif. Les marchés n'ont jamais été aussi instables, la nouvelle PAC s'est avérée inefficace pour lutter contre la volatilité des prix et inadaptée pour la gestion des crises. L'autosuffisance de l'Union européenne est en outre loin d'être assurée. Nous importons en effet chaque année l'équivalent de 29 millions d'hectares pour nous nourrir, soit 20 % de l'ensemble de la surface agricole de l'Union européenne ! Quant aux prix aux consommateurs, ils ne reflètent en rien la baisse tendancielle des prix agricoles et le niveau de vie de la population agricole reste sensiblement inférieur à celui des autres secteurs d'activité professionnelle.

Toutefois, il est heureux que les soutiens agricoles, qui ne représentent que 15 % du chiffre d'affaires de l'agriculture, existent, car sans eux, bon nombre d'agriculteurs auraient disparu. Néanmoins, avec le découplage des aides, ces soutiens deviennent incohérents car leur rigidité conduit à financer les agriculteurs et les productions sans prendre en compte les fluctuations des prix des produits.

Deux autres points sont à mentionner en termes de bilan. D'abord, l'ensemble de cette politique agricole a conduit à une forte augmentation de la capitalisation des exploitations, ce qui les rend difficiles à transmettre et ce au détriment de l'emploi, car la PAC prend insuffisamment en compte les femmes

et les hommes. Ensuite, les préoccupations environnementales qui ont été progressivement mais insuffisamment intégrées, sont encore trop ressenties comme des contraintes par les agriculteurs. Au total, donc, un bilan de la PAC plutôt favorable jusqu'aux années 1980 et plutôt défavorable depuis.

Dans ce contexte, l'agriculture européenne et mondiale doit relever des défis majeurs. Le premier est de garantir une alimentation de qualité et diversifiée, et la santé pour 6,6 milliards de personnes aujourd'hui, et sans doute 9 milliards en 2050. Le deuxième défi consiste à trouver une réponse à l'épuisement des ressources fossiles (énergie, phosphore, potasse) sur lesquelles s'appuie notre modèle agricole actuel, avec en particulier les engrais azotés de synthèse, sachant que la fabrication d'un kilo d'azote nécessite 2,5 kilos de pétrole. Le troisième défi recouvre le problème de préservation des ressources naturelles, qui représente un véritable enjeu. Le quatrième est en rapport avec le changement climatique ; il porte sur la capacité de l'agriculture à atténuer les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux conséquences de ce phénomène. Enfin, le dernier défi concerne l'impact des produits phytosanitaires sur la santé humaine et sur l'environnement.

Tous ces enjeux sont aujourd'hui essentiels et doivent être pris comme tels. Le rôle nourricier de l'agriculture est primordial. La PAC doit donc être une politique alimentaire renforçant les liens entre alimentation et santé publique, tout en soutenant les modes de production les plus en adéquation avec cette dernière. Comme je l'ai déjà évoqué, l'agriculture et sa production de biens alimentaires sont aujourd'hui hautement stratégiques et doivent être considérés comme tels.

Quels sont les objectifs prioritaires ? Il s'agit aujourd'hui de se tourner vers une alliance productive entre agriculture et environnement. Cela implique d'augmenter l'autonomie des exploitations et de spécialiser les productions dans certaines régions. Cela implique aussi de mettre en oeuvre un travail de fond sur la fertilité des sols, l'association locale culture/élevage et la nutrition azotée des plantes et des animaux. Dans la pratique, il s'agit de s'orienter vers « l'agroécologie » selon les termes du rapporteur spécial du droit à l'alimentation auprès des Nations Unies, Olivier Schutter, que nous avons auditionné dans notre section. Autres objectifs prioritaires : lutter contre la volatilité des prix des denrées agricoles alimentaires ; faire de l'agriculture l'espace d'emploi qu'elle peut être et harmoniser par le haut le droit social dans l'UE ; assurer la viabilité de l'activité agricole et donc assurer un revenu aux agriculteurs ; assurer l'autosuffisance alimentaire, en tout cas tenter d'y parvenir, et dans cet objectif développer des complémentarités dans les territoires entre acteurs économiques, sociaux et associatifs pour améliorer la productivité, produire de la valeur ajoutée et la maintenir dans les territoires.

La Commission a fait des propositions dans une communication le 18 novembre dernier et elle a formulé des objectifs intéressants. Elle propose de valoriser une production alimentaire viable pour contribuer aux revenus

agricoles, d'améliorer l'apport de valeur ajoutée et d'aider les régions soumises à des contraintes naturelles spécifiques. Elle propose aussi une gestion durable des ressources naturelles et des mesures en faveur du climat, notamment par la mise en oeuvre de pratiques de production durable en favorisant la croissance écologique par l'innovation. Elle propose également de poursuivre les actions d'atténuation du changement climatique et se prononce en faveur d'un développement territorial équilibré. Il faut dès lors soutenir l'emploi durable et préserver le tissu social, améliorer les conditions économiques des zones rurales et permettre la diversité structurelle, enfin améliorer les conditions d'exploitation des petites structures et développer les marchés locaux.

Le CESE considère ces objectifs intéressants et en cohérence avec ceux qu'il a lui-même développés. Cependant, les mesures proposées d'adaptation des instruments restent très en retrait par rapport aux besoins. En ce qui concerne les paiements directs, le schéma n'est pas forcément mauvais puisque la proposition pour le premier pilier est de mettre en place trois niveaux d'aide : un premier niveau de soutien aux revenus par des droits à paiement unique ; un deuxième par des mesures agro-écologiques obligatoires ; un troisième pour soutenir le développement durable dans les zones à handicap. Par ailleurs, la Commission a proposé un régime de soutien simple et spécifique applicable aux petits exploitants et un plafonnement pour ceux qui touchent de grosses aides.

S'agissant du développement rural, il est orienté vers l'environnement, le changement climatique, l'innovation et les nouvelles possibilités de développement qui apportent une valeur ajoutée aux ressources locales. Priorité sera notamment donnée aux besoins spécifiques des jeunes agriculteurs et des nouveaux exploitants. Cet objectif, certainement intéressant, reste aujourd'hui totalement conditionné au budget dont il disposera.

Par ailleurs, la Commission reste très en retrait sur les mesures de marché qu'elle propose : pas de nouveauté et pas de remise en cause. Elle propose ainsi une possible extension des outils d'intervention du stockage privé, qui ne doivent servir que de filet de sécurité. Elle propose bien de s'appuyer sur une politique de qualité, mais la suppression annoncée des quotas et des droits de plantation de vignes, les relations contractuelles et un système d'assurances privées tournent le dos à une politique de régulation publique des marchés et d'orientation des productions. Elle s'inscrit ainsi surtout dans une logique de gestion des coûts.

Le Conseil économique, social et environnemental constate qu'aucune des mesures proposées par la Commission n'a d'effet sur la volatilité des prix. Elle se borne à vouloir en limiter les effets excessifs et n'envisage aucun encadrement des marchés. Pourtant, sans lutte efficace et volontariste contre cette volatilité, la plupart des objectifs affichés par la commission ne pourront en aucun cas être atteints.

À partir de ce bilan, la section a souhaité proposer un certain nombre de préconisations, que nous avons regroupées en neuf propositions. Premièrement, j'ai dit à quel point il était important de lutter contre la volatilité des prix

agricoles et alimentaires. Comme je l'ai rappelé précédemment, 3 milliards de personnes dont le blé, le riz ou le maïs constituent l'aliment principal, sont menacées directement par cette volatilité. Elle est aussi néfaste pour l'avenir des paysans que pour la production agricole et agro-alimentaire car elle interdit toute visibilité et bloque toute capacité décisionnelle. Elle est fatale pour les éleveurs qui sont utilisateurs de céréales car ils ne peuvent, en aucun cas, répercuter les prix des denrées sur les prix des produits qu'ils vendent.

Le CESE estime que la lutte contre la volatilité des prix est un enjeu primordial et préconise un réel encadrement du marché des produits agricoles alimentaires avec en priorité, la nécessité de constituer des stocks stratégiques tampons, au-delà des stocks de sécurité alimentaire proposés par le G20 qui n'auront pas d'effet sur la volatilité mais qui peuvent en avoir sur la capacité à nourrir les populations en cas de difficulté. Il ne faut pas se tromper, tous ces dispositifs ne jouent pas le même rôle.

Deuxièmement, le CESE souhaite améliorer la transparence des marchés et des stocks, voire limiter l'accès aux marchés à terme, et même qu'on les interdise. Rappelons-nous que, suite à la crise de 1929 aux États-Unis, les marchés à terme furent interdits. Ils n'ont été réautorisés en Europe qu'en 1992. Comme quoi on pouvait vivre sans !

Troisièmement, il faut instituer de grandes régions agricoles de production et d'échange pour une réelle souveraineté alimentaire.

Enfin, il est nécessaire de changer les règles de l'Organisation mondiale du commerce pour l'agriculture ou envisager une instance dédiée.

Après la question de la volatilité, il reste encore à renforcer l'efficacité économique de l'agriculture. Les productions agricoles de l'Union européenne doivent être adaptées aux besoins des citoyens et des consommateurs, sans oublier nos clients du pourtour méditerranéen structurellement déficitaires. Elles doivent aussi, pour celles qui ont une forte valeur ajoutée, trouver des débouchés. Les producteurs doivent pouvoir peser dans la fixation du prix, appelé à constituer la composante essentielle de leur revenu. Enfin, la réflexion économique doit être sous-tendue par la recherche de valeur ajoutée.

Le CESE propose, à ce titre, quatre axes de progression. D'abord, élargir le droit de regroupement des producteurs et leur pouvoir de négociation. La coopération agricole, en restant fidèle à ses principes fondateurs, devrait pouvoir y participer, notamment en améliorant sa participation au niveau de la transformation. Ensuite, développer des outils de gestion des volumes produits dans l'Union européenne, en renforçant les politiques de production des exportations des produits alimentaires à haute valeur ajoutée et en misant sur la dynamique et la productivité des territoires, sur lesquelles nous allons revenir.

Troisième axe, d'égale importance : répondre à la nécessité de favoriser et d'améliorer l'emploi. Depuis des années, on réduit l'emploi en agriculture. De 1960 à 2000, la France a perdu, à chaque décennie, un million d'emplois ! Il n'y

a plus, aujourd'hui, que 800 000 agriculteurs. Et même s'il y a encore des créations d'emplois, en résultats nets, l'agriculture reste en déficit.

Réduire les emplois, tant paysans que salariés, n'a plus de sens aujourd'hui dans l'Union alors que le chômage constitue un des principaux problèmes de l'espace européen. Mais maintenir une population agricole importante, c'est-à-dire pérenniser, voire développer l'emploi, implique que les nouvelles générations soient attirées par ces métiers. Pour ce faire, il convient d'améliorer les conditions de travail et de vie des agriculteurs et des salariés agricoles. Cette dimension doit être prise en compte dans le cadre de la stratégie européenne 2020 visant à développer une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le maintien des exploitations agricoles, le soutien au travail plutôt qu'à la capitalisation des exploitations, relèvent avant tout d'une décision politique. Aux États-Unis, le nombre d'exploitations agricoles n'a plus diminué depuis 20 ans et le ministre américain de l'agriculture a même proposé pour le prochain « Farm Bill », l'équivalent de la PAC, de créer 100 000 exploitations supplémentaires.

Notre assemblée propose donc d'inscrire l'emploi comme l'un des objectifs de la PAC, au même titre que ceux du traité de Rome, de créer un observatoire européen de l'emploi agricole pour mesurer et anticiper l'impact des mesures de la PAC, et d'instaurer une conditionnalité sociale sur les paiements de la PAC afin de garantir l'application des directives sur la santé et la sécurité des travailleurs de l'agriculture dans l'ensemble des États-membres. Nous reparlerons plus avant d'une possibilité de mieux soutenir l'emploi par des soutiens directs.

Quatrièmement, le CESE insiste sur la nécessité de conjuguer efficacité économique et protection de l'environnement. Depuis une décennie, de plus en plus d'agriculteurs européens, à l'instar des citoyens, prennent conscience de l'importance de l'environnement, à la fois cadre de vie et cadre professionnel. Il doit être considéré comme un atout, comme un allié, et non pas vécu comme une contrainte. La PAC doit accompagner la transition vers une agriculture durable qui associe de nouveau, dans les régions, cultures et élevage, qui favorise le maintien de la biodiversité, qui modifie ses pratiques pour jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique.

En effet, l'agriculture peut renforcer son action de stockage du carbone dans les sols en augmentant le taux de matière organique, et peut diminuer de manière significative ses émissions de gaz à effet de serre, principalement de méthane et de protoxydes d'azote, notamment en réduisant l'utilisation des engrais azotés de synthèse.

La PAC doit également accompagner la transition vers une agriculture durable qui améliore la qualité de l'eau, optimise son usage quantitatif et favorise les cultures adaptées au climat et à la ressource en eau des territoires. Pour l'anecdote, l'autre jour, quelqu'un nous parlait de semences et nous a dit « chercher un maïs qui résiste mieux à la sécheresse ». En qualité de paysan du sud-ouest, j'ai répondu : « désolé, cela existe déjà, cela s'appelle du sorgho ! ».

Les plantes existent, il faut juste savoir s'en servir là où elles sont utiles et adaptées.

La PAC doit enfin accompagner la transition vers une agriculture durable qui préserve aussi les milieux aquatiques ainsi que les écosystèmes marins côtiers, notamment pour le maintien des activités conchylicoles et qui valorise la production forestière, acteur important du stockage du carbone. Nous estimons que la réforme de la PAC est une opportunité à saisir pour concilier agriculture et environnement et s'orienter vers l'agro-écologie.

Le Conseil propose, dans le cadre des propositions de la Commission européenne, un panel de six mesures de « verdissement » : la diversification des assolements incluant des légumineuses ou des protéagineux, la limitation des intrants, la valorisation de la production herbagère, le développement des infrastructures écologiques, la valorisation de l'agriculture biologique ou de l'agriculture à haute valeur naturelle, avec pour finir, une mesure collective qui permettrait d'associer des éleveurs et des céréaliers afin qu'ils puissent échanger leurs produits et améliorer ainsi leur autonomie.

Nous proposons donc de structurer le second pilier pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs systèmes de production vers une transition agro-écologique, ainsi que pour renforcer les politiques de relocalisation et de reterritorialisation.

Les mesures destinées à soutenir l'investissement sur les exploitations devraient ainsi être prioritairement ciblées sur des équipements améliorant la performance environnementale, notamment ceux permettant l'optimisation de la gestion des effluents d'élevage, comme les modes de stockage et de traitement, la méthanisation et la valorisation énergétique en biogaz.

Parmi les mesures à prendre, le CESE souhaite insister sur l'importance d'un plan protéines au niveau de l'Union européenne. L'Union doit importer aujourd'hui 75 % des protéines végétales qu'elle utilise pour l'alimentation animale, et cette situation de dépendance est d'autant plus risquée que la demande internationale est en forte hausse. À cause de la volatilité actuelle des prix, des pans entiers de l'élevage européen pourraient se retrouver en situation de faillite. Augmenter l'autonomie protéique de l'UE nous permettrait par conséquent d'améliorer de manière significative notre sécurité alimentaire.

Au-delà de ces aspects stratégiques et économiques, un plan protéique basé sur une augmentation des surfaces consacrées aux légumineuses, fourragères et protéagineux, permettrait de répondre à d'autres enjeux importants. C'est l'un des grands intérêts de ce plan protéines que d'associer des aspects économiques, environnementaux et agronomiques.

En effet, ces plantes ont la singularité de capter l'azote de l'air pour le synthétiser en protéines. C'est la seule famille de plantes qui en est capable, sans apports d'engrais azotés et en conservant de surcroît des reliquats d'azote dans le sol, disponibles pour la culture suivante. Notre agriculture anticiperait ainsi la raréfaction et le renchérissement des énergies fossiles. Je rappelle que un kilo

d'azote nécessite deux kilos et demi de pétrole. Cela réduirait en outre très sensiblement les émissions de protoxyde d'azote, qui représentent en France 51 % des gaz à effet de serre émis par l'agriculture.

Dernier atout enfin, les légumineuses et les protéagineux s'intègrent très bien dans une rotation plus longue. En allongeant les rotations, l'agriculteur réduit l'usage des produits phytosanitaires et améliore la biodiversité de son exploitation, toutes choses vers lesquelles doit tendre une agriculture durable.

Pour réussir ce plan protéines, le CESE estime que les quatre mesures suivantes sont nécessaires. D'abord, inciter les agriculteurs à produire des protéagineux et des légumineuses, et les y inciter financièrement. Ensuite, mettre en place une filière complète de la production à la collecte, à la transformation et à l'utilisation pour aboutir à des prix attractifs. Par ailleurs, obtenir de l'OMC le droit d'appliquer des taxes à l'importation sur les produits riches en protéines, droit que l'on n'est pas obligé d'utiliser mais que l'on doit avoir. Enfin, demander à la recherche d'avoir des variétés plus productives, donc de reprendre des travaux qu'elle a interrompus il y a vingt-cinq ans sur ces espèces. Ce plan me paraît très important. Il y a eu, dans les années 1980, plusieurs tentatives pour mettre en place des plans protéines, mais jamais l'énergie suffisante n'y a été apportée ; aujourd'hui, face aux enjeux, nous devons le mettre en route.

Sixième proposition du CESE : faire vivre les territoires. Les territoires ruraux ne sont plus centrés sur l'agriculture comme c'était le cas dans la première moitié du XX^{ème} siècle ; ils sont devenus des espaces mêlés, complexes, où se côtoient des activités multiples de production, de transformation, de commerce, de service. N'oublions pas qu'ils sont aussi des lieux de vie sociale et même culturelle. Campagnard, j'en sais moi-même quelque chose : la culture existe aussi à la campagne !

Les zones à handicap naturel et les territoires fragiles économiquement ou socialement doivent faire l'objet d'une vigilance particulière. Les zones Natura 2000 et les zones humides pourraient y être incluses. Par ailleurs, les départements d'Outre-mer, et au niveau européen, les régions ultrapériphériques, doivent retenir l'attention des responsables politiques car elles ont à faire face à des problématiques très sévères.

De nouvelles synergies sont souhaitables entre tous les acteurs économiques, sociaux, associatifs et les collectivités territoriales. De telles démarches sont de nature à favoriser la mise en œuvre de circuits courts, puissants leviers pour organiser, valoriser et développer la production locale tout en soutenant la diversité des activités. Le développement de celles-ci suppose l'existence de services publics et de santé, de garde de petite enfance, de services aux personnes, d'activités culturelles et de loisirs, qui rendent ces territoires vivants pour ceux qui y sont installés et attractifs notamment pour les urbains et les futurs agriculteurs.

La volonté d'asseoir une agriculture et une alimentation plus territorialisée doit aboutir à optimiser la productivité territoriale au moins autant qu'à rechercher la compétitivité internationale. Pour y parvenir, le CESE préconise de développer des politiques régionalistes de diversification, de soutenir activement les actions collectives et d'abonder le budget des territoires ruraux pour améliorer leur viabilité quotidienne. Aujourd'hui, l'enveloppe dédiée au soutien et au développement de ces territoires représente 0,7 % du budget PAC, un doublement ne représente donc pas quelque chose d'inouï.

Enfin, il convient d'élargir les responsabilités des régions en les associant davantage aux actions régionales de développement rural.

Il apparaît dès lors nécessaire de réorienter les soutiens. Une des mesures que le CESE préconise vise à maintenir et développer l'emploi. À cet égard, il propose, plutôt que des aides attribuées en fonction des hectares exclusivement, qu'il soit versé à chaque exploitation une aide forfaitaire en fonction du nombre d'emplois, limité à six de manière à conserver des structures d'exploitation transmissibles. Il suggère également un rééquilibrage progressif des niveaux d'aide par une mutualisation entre régions et productions. Enfin, pour pérenniser l'activité agricole dans certaines régions, il propose d'instituer une dégressivité des aides ou au minimum un plafonnement. Ce dernier point a été retenu par la Commission mais le Conseil européen des ministres souhaite apparemment l'écartier. Il semble également important de renforcer le dispositif d'aides couplées pour pérenniser l'activité agricole dans certaines régions.

Ensuite, pour mieux associer agriculture et environnement, il faut assurer une montée en puissance progressive des préconisations et des aides au « verdissement ».

Enfin, pour un meilleur développement rural, il convient de maintenir le budget du second pilier, voire de l'augmenter. Mais nous avons aujourd'hui un vrai problème avec la volatilité des prix, face à laquelle nous avons un budget annuel. Or, l'Union européenne n'a strictement aucune souplesse. Le CESE propose donc que nous assouplissions les règles budgétaires avec une alternative, c'est-à-dire deux solutions : soit une gestion pluriannuelle, soit la mise en place d'aides contra-cycliques. Ce point est très important, car nous ne pouvons pas résoudre aujourd'hui les problèmes liés à la volatilité des prix par des aides fixes, indépendantes des prix des produits.

Il faut donc mettre en œuvre les mesures complémentaires nécessaires. Tous ces éléments concernent principalement la PAC, mais il y a aussi des éléments extérieurs qui ont un effet sur l'agriculture, la section a souhaité en mettre trois en lumière.

Le premier est la nécessité de coordonner au niveau européen la recherche et la formation professionnelle, afin d'optimiser les dispositifs d'acquisition, d'échange et de diffusion des connaissances.

Le deuxième consiste à instaurer une harmonisation environnementale de niveau élevé, portant notamment sur l'homologation des produits phytosanitaires. Nous pensons en outre que les produits importés devraient répondre aux mêmes exigences.

La troisième proposition est commune à l'ensemble des États-membres : dans le cadre de la stratégie européenne 2020, l'Union doit s'investir dans la mise en place d'un socle de droits sociaux amélioré dans chaque État-membre. Le CESE suggère que l'Union européenne montre sa capacité à mettre en œuvre une politique de solidarité entre États-membres, entre régions, entre agriculteurs, entre les salariés de l'Union et les migrants de pays tiers. Nous sommes conscients qu'une harmonisation environnementale sera plus facile à mener qu'une politique d'harmonisation sociale « vers le haut », mais un travail ne sera jamais terminé s'il n'est pas commencé.

Enfin, dernière proposition qui, au sein de notre section, n'a pas fait l'objet d'un accord unanime : décider quelle place donner aux productions agricoles non alimentaires. Cette question fait débat. Cela doit-il être une filière industrielle à part entière ou un simple outil de gestion des excédents ? Cela peut-il être un intermédiaire entre les deux ? Comment réduire l'impact des agrocarburants sur les émissions de gaz à effet de serre, la déforestation et la biodiversité ?

Le CESE appelle donc à une large réflexion, à laquelle il contribuera, sur l'agriculture et la forêt dans une politique énergétique globale.

Cela étant, le risque de concurrence avec la production alimentaire est réel. Je rappelle qu'aujourd'hui, 40 % du maïs des États-Unis sont transformés en éthanol et que, pour 2020, on estime à plus de 50 % les productions d'éthanol à partir de céréales. Je rappelle également que 7 % des huiles dans le monde sont transformées en biodiesel et que les estimations pour 2020 prévoient le doublement de ce pourcentage. Si nous ne sommes pas vigilants, la concurrence des usages semble donc inévitable. C'est pourquoi le CESE préconise de contrôler, d'encadrer et de limiter dès à présent les usages énergétiques des produits agricoles au niveau international et européen. Il s'interroge aussi sur l'opportunité du maintien de l'objectif de 10 % d'incorporation d'agrocarburants dans les carburants d'ici à 2020.

Sur ces neuf préconisations, je souhaiterais que l'on retienne particulièrement les questions de la volatilité des prix, de l'emploi et de la nécessité d'aller vers l'agroécologie, qui me paraissent centrales.

Dans les années 1960, l'agriculture a vécu un bouleversement sans précédent. Face aux enjeux actuels tels l'alimentation, la santé, l'emploi, le changement climatique, la biodiversité, et l'épuisement des ressources fossiles, elle vit une mutation d'une ampleur encore plus grande. Au niveau de l'Union européenne, la PAC est le levier essentiel qui doit initier les évolutions et les faciliter. Cette principale politique de l'Union européenne doit montrer sa capacité à être une politique de solidarité entre États-membres, régions, agriculteurs, salariés de l'agriculture ruraux et consommateurs.

D'autres politiques intégrées, notamment d'harmonisation sociale, doivent voir le jour pour redonner du souffle à la construction européenne. Seul un budget renforcé de l'Union européenne permettra de les mettre en œuvre sans générer de concurrence budgétaire avec la PAC. La prochaine réforme ne sera qu'une étape qui doit être décisive pour engager une réorientation substantielle, notamment vis-à-vis de l'OMC, mais elle doit être progressive. Elle ne permettra pas de répondre à tous les enjeux et sera nécessairement suivie par d'autres réformes, dont les contours devront être définis dès 2014 afin que les agriculteurs et l'ensemble des citoyens aient une lisibilité. Pour certaines de ces évolutions le temps sera long et, pour d'autres, se mesurera à l'aune d'une génération, mais à ne pas les commencer, nous ne pourrions pas les terminer.

Ces évolutions doivent donc démarrer - ce qui est déjà le cas pour certaines - et doivent être l'objet essentiel de la future PAC. Cette réforme doit être en cohérence avec les objectifs affichés pour le moyen et long terme. Elle doit faire le pari de l'audace en s'appuyant sur l'intelligence des femmes et des hommes dans les territoires.

C'est autour de l'agriculture que la Communauté économique européenne de six pays s'est construite. Aujourd'hui, réconciliée avec les enjeux sociétaux actuels reconnus stratégiques, elle peut constituer un ciment pour l'Union européenne. A nous, ici et ailleurs, de le vouloir. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. Monsieur le rapporteur, merci. Chacun a compris à quel point la réflexion que l'on doit mener sur la PAC dépasse largement le fait de savoir s'il s'agit de défendre tels agriculteurs ou tel type d'agriculture. C'est un enjeu de caractère mondial et de long terme, sachant que les défis de préservation de la biodiversité interpellent les défis alimentaires industriels. La responsabilité européenne est donc plus grande qu'on peut l'imaginer et le débat sur la PAC ne peut se réduire à un débat budgétaire. C'est un enjeu de société, un enjeu d'équilibre du monde. Prenons garde à ce que la déstabilisation des opinions causée par la volatilité des prix alimentaires ne crée des tensions redoutables ; on l'a vu en Afrique du nord, on le voit dans certains pays asiatiques. La période d'abondance alimentaire qu'a connue l'Europe n'est peut-être qu'une parenthèse dans l'histoire du monde. Nous devons être absolument attentifs à la préservation des ressources naturelles et au fait que la guerre des terres est déjà engagée. La Chine est en train d'acquérir, notamment en Afrique, des millions d'hectares de terres, non dans un souci de domination, mais pour réduire sa dépendance alimentaire. Des enjeux conflictuels lourds résident derrière cet enjeu de politique agricole et l'Europe se doit d'apporter une réponse de régulation. Le problème étant mondial, les réponses doivent l'être aussi. Le continent européen a une exemplarité à apporter en la matière.

Merci d'avoir enrichi les débats.

DISCUSSION GENERALE

M. le Président. La discussion générale est ouverte.

La parole est à Mme Lambert, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Lambert

Mme Lambert. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, mes Chers collègues, le groupe de l'agriculture est satisfait qu'un avis soit consacré au projet de nouvelle réforme de la PAC. La société civile exprime ainsi son intérêt pour un secteur stratégique, à un moment où l'enjeu alimentaire est prégnant car aujourd'hui 1 milliard d'êtres humains souffre de malnutrition, tandis que 9 milliards devront se nourrir à l'horizon 2050.

Et pourtant, les difficultés s'amoncellent : crise budgétaire, aléas climatiques et sanitaires affectant les récoltes, volatilité extrême des prix, rareté de l'énergie, perte de compétitivité. La France agricole recule sur l'échiquier européen et perd sa place de leader face à des pays qui ont fait de ce secteur une priorité.

Plus que jamais, nous devons affirmer une réelle et forte ambition française, capable d'entraîner une dynamique européenne, et d'offrir à l'agriculture une croissance durable conciliant performance économique, sociale et environnementale.

Monsieur le rapporteur, je voudrais saluer la façon dont vous avez mené ce travail, même si vous êtes allé au-delà de la commande initiale qui était de donner notre position sur la proposition de réforme faite par la Commission. Vos qualités d'écoute ont permis de faire évoluer ce projet d'avis en tempérant des positions au départ bien trop catégoriques. Je pense, par exemple, aux biocarburants sur lesquels vous avez accepté de présenter des éléments plus nuancés.

Par ailleurs, votre constat de l'existant est globalement acceptable pour le groupe de l'agriculture. En revanche, nous ne pouvons pas souscrire à l'avenir que vous proposez. Ce projet d'avis ne donne pas aux agriculteurs ni aux TPE et PME agro-alimentaires de nos territoires, ni à leurs salariés, les moyens de relever les immenses défis qui les attendent. Vos propositions sont en décalage avec la dure réalité économique et sociale, tant au plan national européen qu'au plan international.

Si nous partageons l'évidente nécessité de régulation, elle doit à nos yeux se traduire par des règles pragmatiques permettant à la France et à l'Europe d'affronter la mondialisation, d'y tenir leur place, toute leur place, et non de la subir.

Si nous partageons l'objectif d'une agriculture sachant conjuguer l'efficacité économique et la performance environnementale, nous regrettons que vos propositions agro-écologiques soient devenues la colonne vertébrale de votre avis, qu'elles en occultent l'impact sur l'économie et l'emploi et qu'elles passent sous silence les engagements et les résultats obtenus grâce à l'engagement de notre secteur depuis plus de vingt ans.

Je voudrais rappeler à notre assemblée que la France a l'alimentation la plus sûre au monde, que la France est belle parce qu'elle est cultivée et qu'elle jouit d'une forte notoriété, attirant soixante-douze millions de visiteurs étrangers chaque année.

Si nous partageons l'impératif absolu de l'emploi, nous affirmons que, dans un contexte de concurrence très vive, la reconquête de notre compétitivité est indispensable pour offrir des perspectives solides aux deux millions et demi de salariés de l'agriculture et des entreprises qui l'entourent, salariés qui sont les premiers à pâtir des distorsions de concurrence de pays pratiquant la politique du moins-disant social, et nous regrettons l'absence de propositions concrètes en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs.

Enfin, sur la question de la réorientation des soutiens à l'agriculture, nous considérons que, probablement par manque de temps, l'architecture des propositions manque de cohérence et de réalisme, car avant de partager, la priorité fondamentale, c'est le maintien d'un budget de la PAC. Veillons à ce que le projet d'avis du CESE n'affaiblisse pas la France dans les difficiles négociations communautaires à venir.

Pour toutes ces raisons, nous ne nous retrouvons pas dans ce projet d'avis, et ne le voterons pas, car il ne reflète pas l'ambition que nous portons pour l'avenir de la PAC, celui de l'agriculture, et celui des hommes et des femmes qui en vivent.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Genest, au nom du groupe Environnement et nature.

Environnement et nature - M. Genest

M. Genest. Pour le groupe Environnement et nature, ce premier projet d'avis de la nouvelle mandature portant sur la réforme de la PAC est hautement symbolique et répond à nos yeux au moins à deux grandes ambitions de notre Conseil : s'inscrire dans l'actualité de l'agenda européen et international, et intégrer fortement le « e » de l'environnement dans toutes les questions économiques et sociales. C'est pourquoi nous soutenons la démarche transversale qui a été engagée entre la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, et celle de l'environnement, qui a permis de mutualiser les compétences et d'enrichir de façon assez forte les débats.

La future PAC, comme a pu le rapporter et le présenter très bien le rapporteur, est un outil majeur d'une politique agricole et des financements européens, qui doit pouvoir proposer des règles répondant aux principaux défis posés en matière économique, sociale et environnementale, notamment sur les aspects alimentaires, territoriaux et sanitaires.

Notre groupe considère que ce projet d'avis constitue une étape dans cette ambition et remercie le rapporteur de son écoute attentive de toutes les sensibilités, sur un sujet particulièrement complexe.

Dans le cadre contraint que l'actualité a imposé pour le traitement de cette saisine, il est évident que tous les sujets ne pouvaient être abordés. Ce travail a néanmoins le mérite de dégager des axes forts et que nous considérons équilibrés, dans lesquels chacun devrait pouvoir se retrouver si l'on considère cela comme une première étape.

Nous soutenons particulièrement certaines préconisations : la régulation des effets négatifs de la mondialisation afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire pour chaque pays, avec le maintien d'une population paysanne vivant d'une agriculture locale ; l'orientation de l'ensemble de l'agriculture vers l'agroécologie, l'idée étant d'encourager cette démarche qui prend appui sur les processus naturels afin de les optimiser ; la mise en place d'un plan protéines européen et national ambitieux afin de répondre aux multiples enjeux précédemment évoqués.

En revanche, sur le sujet particulier des agrocarburants, qui a fait clairement dissensus au sein de la section, nous regrettons que le projet d'avis n'ait pas adopté des positions plus claires et plus fermes. Le sujet reste entier et méritera un travail ultérieur du CESE, à la hauteur des enjeux humains et environnementaux qui ont pu être soulevés. Et pour n'en citer que quelques-uns, nous voyons bien les problèmes que génère la production des agrocarburants en matière d'utilisation des espaces agricoles et naturels. Il y a en effet clairement un conflit avec la production alimentaire, avec les conséquences que l'on connaît sur les prix et l'aggravation de la faim dans le monde. Le groupe réaffirme aussi que les agrocarburants ne constituent pas un moyen efficace de lutte contre les changements climatiques, les bilans de gaz à effet de serre des filières étant en effet négatifs, si l'on tient compte des changements d'affectation de sols.

Nous soulignons enfin l'importance d'une bonne articulation de la future PAC avec toutes les autres stratégies existantes afin d'assurer la cohérence nécessaire, particulièrement en matière d'environnement.

L'urgence écologique impose des politiques efficaces et à engager rapidement. A ce titre, nous considérons ce projet d'avis comme une étape indispensable, mais transitoire, vers une société plus soutenable.

C'est dans cet espoir que le groupe Environnement et nature votera le projet d'avis. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président. La parole est à M. Damien, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. Damien

M. Damien. Le groupe de l'UNAF votera le présent projet d'avis et vous remercie, Monsieur le rapporteur, pour la qualité du dialogue que vous avez instauré au fil des travaux de notre section.

Ce projet d'avis enrichira utilement la discussion et les négociations de la future PAC, mais aussi, dès la fin juin, le G20 agricole, avec notamment la proposition de reconstitution des stocks stratégiques.

Notre groupe apprécie le fil conducteur du projet d'avis faisant de la PAC le levier d'actions pour permettre à l'agriculture de conjuguer ses objectifs alimentaires, économiques, sociaux, environnementaux, mais aussi sociétaux et territoriaux.

D'une telle réforme devraient émerger les intérêts partagés et complémentaires de chacun : agriculteurs, citoyens, consommateurs, contribuables, acteurs ruraux. Cette approche globale valorise en premier lieu les agriculteurs, les salariés de l'agriculture et leur famille, et trois points sont à souligner.

D'abord, la place essentielle des agriculteurs dans la vie des territoires, tant les synergies créées entre les acteurs d'un même bassin de vie génèrent dynamisme et vitalité des territoires, et maintiennent des services indispensables aux familles, au nombre desquels les services de santé et d'accueil de la petite enfance.

Ensuite, face à la mondialisation de l'économie, à la concurrence exacerbée, la reconnaissance du métier d'agriculteur est indispensable. Un agriculteur et sa famille doivent pouvoir vivre du fruit de leur travail.

Enfin, la réforme de la PAC doit être juste, concerner tous les actifs agricoles, permettre l'installation des jeunes et soutenir les zones fragiles et difficiles.

Le groupe de l'UNAF soutient la proposition visant à conjuguer efficacité économique, protection de l'environnement et enjeux de santé publique. Il en va clairement de l'acceptabilité de la PAC par tous les citoyens. Son budget pouvant paraître élevé, des contreparties sociales et environnementales sont nécessaires. En ce sens, les six pistes individuelles et collectives évoquées sont intéressantes car elles ouvrent des possibilités de progrès graduées et réalistes.

Le groupe de l'UNAF souligne également l'intérêt particulier de la proposition d'un plan protéagineux permettant de réduire la dépendance européenne vis-à-vis des importations et de structurer une filière créatrice d'emplois.

Enfin, l'agriculture nécessitant des investissements lourds qui s'amortissent sur du long terme, nous partageons l'idée d'une réforme progressive à l'échelle d'une génération et rappelons que les moyens consacrés à la PAC ne peuvent servir pour financer d'autres politiques, les infrastructures notamment, même au nom du développement des territoires ruraux. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Le Lann, au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - M. Le Lann

M. Le Lann. La PAC nous concerne tous. On attend de l'agriculture qu'elle nous offre des denrées alimentaires variées, de qualité, bonnes pour notre santé et produites dans des conditions respectueuses de l'environnement. À eux seuls, ces enjeux justifient que la future PAC ait des objectifs ambitieux et en même temps, réalistes.

Les artisans sont très proches des agriculteurs. Ils sont mêmes souvent liés par une véritable interdépendance. Cette proximité est naturelle pour l'artisanat des métiers de bouche.

Les bouchers charcutiers sont des acteurs incontournables permettant de valoriser les races à viande et promouvoir auprès du consommateur la qualité et la spécificité de ces productions. La plupart des artisans et commerçants de proximité sont aussi les premiers relais de diffusion des produits du terroir labélisés, tant appréciés et reconnus des consommateurs français comme étrangers.

Cette proximité entre artisans et agriculture s'exprime particulièrement au sein des territoires ruraux. La présence d'une variété d'acteurs économiques et sociaux et de services publics, apportant des produits et des services diversifiés aux habitants, est indispensable à l'attractivité de ces territoires. Le groupe de l'artisanat se réjouit donc que le projet d'avis rappelle la nécessité d'un soutien financier de la PAC à tous les acteurs qui contribuent à assurer la vie quotidienne des territoires ruraux. Agriculteurs et artisans sont également complémentaires car ils peuvent participer ensemble au développement de circuits courts aux multiples effets positifs, non seulement pour assurer des débouchés et valoriser une production locale en s'appuyant sur la synergie entre le producteur et un seul intermédiaire, mais également pour répondre au souci grandissant des consommateurs de favoriser les produits locaux. Là encore, le groupe de l'artisanat ne peut que saluer la volonté du projet d'avis d'encourager et soutenir de telles actions collectives alors que la Commission européenne ne semble voir que les circuits courts qu'à travers la vente directe.

Or, rappelons que ce mode de distribution peut conduire à la disparition d'artisans ou de commerçants de proximité donc d'emplois, et que ni les agriculteurs ni les territoires ruraux n'en sortiraient gagnants.

Pour conclure, nous considérons que le projet d'avis formule bon nombre de propositions positives pour construire la future PAC, qui nous concerne tous, et remercions tout particulièrement le rapporteur pour l'attention portée au rôle des acteurs non-agricoles dans le développement des territoires ruraux. Notre groupe votera en faveur de ce projet d'avis sous réserve des amendements qui y seraient apportés.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Courtoux, au nom du groupe de la CFTC.

CFTC - Mme Courtoux

Mme Courtoux. L'envolée du prix des céréales, aliment de base pour trois milliards d'êtres humains, risque de se conjuguer en France aux effets redoutables de la sécheresse qui, provoquant de faibles rendements, vont faire grimper mécaniquement les prix, et fragiliser encore un peu plus la situation des agriculteurs. C'est donc dans un contexte de fortes tensions que le CESE est amené à émettre un avis sur la PAC. Le projet d'avis souligne à juste titre la « mission Europe » de la PAC : répondre à la demande alimentaire européenne, tout en apportant une contribution sanitaire à l'équilibre mondial. L'instauration de bases de données et la mise en place de stocks stratégiques tampons au niveau mondial est indispensable pour endiguer le risque de famine ainsi que la spéculation liée aux marchés à terme. Le projet d'avis déplore le fait que les règles de l'OMC ne soient pas adaptées à l'agriculture dès lors qu'il n'existe pas de vrai marché des denrées agricoles. Le groupe de la CFTC partage l'idée de renforcer les mécanismes d'intervention communautaire par le renforcement des aides couplées, avec un versement plus souple pour des productions ciblées, assurant leur ancrage dans les territoires, mais également par une dégressivité de ces aides qui ont pour but - rappelons-le - d'assurer un revenu décent aux agriculteurs. Comme l'écrivait le Général de Gaulle : « Il n'y a pas de progrès véritable si ceux qui le font de leurs mains ne doivent pas y trouver leur compte. »

Il est indispensable d'aider les jeunes agriculteurs à s'installer, notamment en se préoccupant du foncier agricole. Ces aides doivent être aussi liées au développement des emplois et à l'amélioration des conditions de travail. A ce sujet, la mise en place d'un observatoire des métiers au sein de l'Union européenne permettra d'œuvrer à une convergence sociale des vingt-sept pays membres.

La PAC doit aussi contribuer au développement des territoires en prenant en compte la spécificité des zones fragiles, telles les zones de montagne ou les territoires d'outre-mer.

Les petites exploitations méritent de bénéficier d'autant de chances de survie que les autres dans un contexte de fort chômage et de meilleure prise en compte de l'environnement. Il nous semble impératif de soumettre un pourcentage progressif des aides à l'usage de bonnes pratiques agro-environnementales. En outre, l'agriculture doit réduire sa dépendance vis-à-vis des pays tiers en adoptant un plan protéines. Enfin, pour pouvoir résister aux aléas d'une profession qui est confrontée à de nombreux risques, il faut développer des coopérations et des solidarités dans le monde agricole. Nous pensons que des filières bien organisées où les engagements de chacun seraient contractualisés, étendus du producteur au distributeur, apparaîtraient comme un modèle d'organisation solide. Le consommateur peut y jouer un rôle en s'intéressant aux circuits courts. Le groupe de la CFTC, en plein accord avec les propositions développées, votera le projet d'avis et présente ses félicitations au rapporteur.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Rougier, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - M. Rougier

M. Rougier. La promotion d'une agriculture compétitive, économiquement viable à long terme et capable de nourrir la population européenne à un prix raisonnable, doit demeurer au cœur des objectifs de la PAC. L'agriculture et tous ses acteurs contribuent aussi à la réalisation d'objectifs sociétaux, tant sur le plan territorial qu'environnemental et social, qui apportent des réponses aux attentes des consommateurs et des citoyens. Cet aspect sociétal doit être mieux reconnu, ce qui aidera, nous l'espérons fortement, à relégitimer la PAC aux yeux des agriculteurs.

Pour l'UNSA, la PAC 2013 devrait répondre à des objectifs primordiaux qui sont les suivants : offrir un cadre stable, sur les prix notamment, en favorisant le développement de la production agricole et en permettant une augmentation de la productivité et de la compétitivité ; offrir un bon fonctionnement du marché permettant une indépendance stratégique d'approvisionnement de l'Union européenne dans tous ses secteurs de production, au bénéfice des consommateurs, pour des produits alimentaires fiables, stables et de qualité. Ce nouveau cadre aidera l'Union européenne à répondre à la demande mondiale croissante de produits alimentaires.

Il faut par ailleurs chercher à maintenir et à développer l'emploi agricole et les emplois induits agro-alimentaires, mais aussi veiller aux conditions de travail

des salariés agricoles ; garantir que l'ensemble de la production soit effectué dans un souci de protection de l'environnement (air, sol, eau), de protection du bien-être des animaux, de la biodiversité, ainsi que de la création de zones rurales attrayantes ; soutenir financièrement les agriculteurs dans leurs efforts visant à atténuer les effets négatifs du changement climatique et à s'y adapter, et surtout leur assurer un niveau de vie équitable et des perspectives à long terme qui attireront les générations futures de jeunes agriculteurs et agricultrices vers des professions agricoles.

Quelles sont les réponses du projet d'avis à ces différents objectifs ? Concernant le cadre stable nécessaire au développement de la production, les mesures proposées pour lutter contre la volatilité des prix agricoles et alimentaires nous donnent satisfaction. En effet, nous approuvons la reconstitution de stocks stratégiques tampons, ainsi que l'accès aux seuls opérateurs physiques sur les marchés à terme pour éviter des spéculations financières sur les produits alimentaires. Nous encourageons aussi une nouvelle organisation des échanges alimentaires basée sur la souveraineté alimentaire avec la création de grandes régions agricoles de production et d'échanges.

L'UNSA regrette cependant l'absence de préconisations concernant la mise en place au niveau de l'Union européenne de règles fortes permettant d'assurer une concurrence loyale vis-à-vis du reste du monde. En effet, les contraintes imposées aux agriculteurs européens induisent pour leurs produits un prix plus élevé que le prix mondial, faussant ainsi la concurrence.

Concernant l'emploi, la proposition de création d'un observatoire de l'emploi au niveau européen pour évaluer les effets de la PAC est nouvelle et intéressante, d'autant plus que le projet d'avis propose la mise en place de conditionnalités sociales (santé et sécurité) des travailleurs agricoles pour l'octroi des paiements de la PAC. En ce qui concerne la protection de l'environnement, les six mesures de « verdissement » proposées, dont une à choisir dès 2014 par les agriculteurs, nous paraissent utiles pour converger pas à pas vers une agro-écologie. Le plan protéines, avec la mise en place d'une filière complète pour combler notre retard dans cette production, est bon. Il permettra, à terme, d'aller vers une indépendance qui nous fait cruellement défaut actuellement.

Enfin, concernant les soutiens financiers, la réorientation des aides de la PAC par un rééquilibrage des niveaux d'aides entre régions nous paraît juste. Afin de maintenir les exploitations dites familiales, l'aide forfaitaire proposée en fonction du nombre d'équivalent temps plein travaillant sur l'exploitation est intéressante car elle permettra plus facilement le maintien de ces structures.

La proposition d'une PAC flexible, adaptable dans son budget en fonction des évolutions conjoncturelles nous convient parfaitement, vu la volatilité actuelle des prix agricoles et les aléas climatiques.

Pour terminer, je remercie notre rapporteur, Régis Hochart qui a fait preuve d'une écoute remarquable, ainsi que d'une grande diplomatie sur un sujet très sensible.

L'UNSA votera ce projet d'avis. Merci.

(Applaudissements).

M. le Président.- La parole est à Mme Hacquemand, au nom du groupe de la CGT.

CGT - Mme Hacquemand

Mme Hacquemand. Je voudrais tout d'abord saluer notre rapporteur pour son écoute et le travail réalisé avec l'administration de notre section sur des enjeux essentiels et dans des conditions rendues difficiles par les contraintes imposées par la nouvelle présentation des projets d'avis.

Les débats ont toutefois été très enrichissants. Le groupe de la CGT approuve l'essentiel des objectifs définis à long terme et les préconisations du projet d'avis, notamment sur l'ambition économique et stratégique et la protection de l'environnement. Je souhaiterais souligner plus particulièrement notre soutien aux préconisations concernant l'emploi salarié, largement ignoré dans la communication de la Commission européenne, bien qu'il prenne une place de plus en plus importante dans la production.

Les propositions de la Commission pour la PAC après 2013 limitent la politique agricole européenne à la seule gestion des crises agricoles en lieu et place d'une politique de régulation publique des prix et des productions. Ces propositions s'inscrivent dans l'acceptation de l'application à l'agriculture des règles de l'OMC, qui visent à démanteler les politiques agricoles nationales et instaurent une mise en concurrence des agricultures du monde dans le cadre d'un développement totalement inégal des systèmes de production. Fil conducteur de sa communication, la recherche de compétitivité de l'agriculture européenne traverse tout le document.

Des économistes et agronomes de l'Académie de l'agriculture ont démontré, au sein même de cette enceinte, que les exploitations agricoles de la France et des pays de l'Union européenne ne pourront jamais soutenir la concurrence des grandes exploitations d'Amérique latine, par exemple. Cette stratégie est destructrice pour notre agriculture, sa diversité, pour l'emploi agricole dans son ensemble, mais aussi pour les territoires ruraux et l'environnement.

Aussi les objectifs affichés de sécurité alimentaire et de soutien à l'emploi perdent-ils en crédibilité. Les crises agricoles, résultat de cette politique de dérégulation, se multiplient. Les tendances lourdes sur l'emploi, observées depuis les années 1980, vont s'accélérer avec de nouvelles restructurations des

exploitations, une progression du travail précaire, une dégradation des conditions de travail, des exonérations de cotisations élargies et une pression sur les minimas sociaux faisant écho à l'offensive contre des coûts salariaux qui seraient trop importants.

De même, les recommandations pour une conditionnalité sociale permettant la préservation de la santé et de la sécurité au travail des salariés, la prise en compte de l'emploi dans l'attribution des aides et, plus globalement, une harmonisation sociale par le haut conjointement à la mise en place de socles de droits sociaux améliorés dans chaque pays, obtiennent notre soutien.

Vous l'aurez compris, le groupe de la CGT votera le projet d'avis sous réserves qu'aucun amendement n'en modifie le sens.

(Applaudissements).

M. le président.- La parole est à M. Nedzynski, au nom du groupe Force ouvrière.

CGT-FO - M. Nedzynski

M. Nedzynski. Notre groupe votera le projet d'avis relatif à la future PAC après 2013, sauf si des amendements venaient en dénaturer le sens. Le texte proposé affirme à juste titre que l'autosuffisance alimentaire des pays de l'Union européenne doit redevenir l'objectif prioritaire de la PAC. L'Union européenne doit, elle aussi, apporter sa contribution à la satisfaction des besoins alimentaires des 2,5 milliards de personnes dans le monde qui vivent avec moins de deux dollars par jour, et à cet égard, la lutte contre la volatilité des prix est indispensable pour préserver le pouvoir d'achat et l'accès à l'alimentation de tous. La proposition de renforcer les mécanismes d'intervention et des politiques publiques de stockage contribuerait à limiter la spéculation sur les produits agricoles et alimentaires.

L'accent mis sur l'emploi et les conditions de travail en agriculture répond à nos attentes, les conséquences de la PAC sur l'emploi salarié étant jusqu'à présent négligées. Le calcul des versements de la PAC en fonction du nombre réel d'emplois et la mise en place d'une conditionnalité sociale garantissant l'application effective des principales directives sur la santé et la sécurité au travail dans tous les pays de l'Union apporteraient une contribution substantielle à l'amélioration des conditions de travail en zones rurales.

Les mesures visant à protéger les ressources naturelles, la biodiversité, la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et, plus généralement, l'environnement, s'inscrivent dans le même esprit.

De même, la CGT-Force ouvrière se félicite de ce que le projet d'avis souligne l'importance de la présence en milieu rural des services publics, facteurs de développement économique favorisant le maintien des populations par la création d'emplois nouveaux.

L'agriculture est un élément déterminant du bien-être des populations. Les préconisations contenues dans le projet d'avis permettront, quand elles seront mises en œuvre, de répondre aux exigences de la société en termes de qualité de l'alimentation, de sécurité des produits alimentaires, de progrès social et de développement durable des zones rurales, tout en répondant aux enjeux économiques auxquels ce secteur doit faire face.

Nous considérons donc que ce projet d'avis contient des propositions innovantes et constructives pour que la réforme de la PAC réponde aux attentes de tous, producteurs, salariés, consommateurs et citoyens.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. le Président.- La parole est à M. Lebrun, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Lebrun

M. Lebrun. Depuis deux mois, chaque jour qui passe plonge les agriculteurs dans un désarroi certain. En effet, la sécheresse et Dame Nature nous montrent combien le produit agricole est spécifique et si son rôle nourricier est prioritaire, il ne peut donc, en aucun cas, être comparé à un simple bien industriel et commercial. Ainsi, s'agissant de la volatilité des prix des denrées alimentaires, qui constitue un fléau, notre groupe estime qu'une certaine régulation est nécessaire pour permettre une juste rémunération des agriculteurs.

Au-delà des actions immédiates, nous nous devons de nous interroger sur les conditions d'une agriculture durable qui devra, à l'horizon 2050, nourrir plus de 9 milliards de personnes. Notre groupe pense que pour atteindre cet objectif, il faut conjuguer agriculture, protection de l'environnement et développement des territoires. Nous partageons donc la préconisation du Conseil et de la Commission qui prônent un « verdissement » de la PAC, car en effet, il convient d'installer l'agriculture européenne dans le respect de l'équilibre des ressources naturelles, s'agissant de la préservation de la qualité de l'eau, du maintien de la biodiversité et de la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Bien entendu, tout cela doit se faire dans un souci d'équilibre et d'efficacité économique. Quant au développement des territoires, notre groupe souscrit à votre proposition : les zones à handicap naturel et les terres fragiles doivent faire économiquement l'objet d'une vigilance particulière. La France avec sa diversité géographique de territoires, gagnerait à mettre en avant son agriculture extensive et à favoriser une distribution par circuits courts pour mieux valoriser les productions de qualité et de faible volume.

Pour conclure, j'appelle votre attention sur une qualité attribuée à juste titre à notre agriculture, celle de la sécurité alimentaire. Les pouvoirs publics se sont dotés de règles strictes et de moyens importants pour assurer la protection de la

santé publique et de l'information du consommateur, à travers la traçabilité qui permet d'identifier le produit et son origine et d'en définir les qualités requises.

Il nous apparaît nécessaire que, dans une Europe qui s'agrandit et s'affermir, la future PAC instaure les mêmes règles et les fasse appliquer avec la même équité afin d'éviter des distorsions de concurrence. Il en va de même pour les produits agricoles et alimentaires qui viennent de l'extérieur de l'Europe.

Pour conclure, le groupe des entreprises privées votera ce projet d'avis.

(Applaudissements).

M. le président.- La parole est à M. Lucas, au nom des personnalités qualifiées.

Personnalités qualifiées - M. Lucas

M. Lucas. Je tiens à féliciter le rapporteur pour la qualité et la densité de son travail, ainsi que pour sa patiente écoute lors de nos débats sur ce sujet aussi vaste et complexe qu'essentiel.

Après bientôt cinquante ans de PAC, celle-ci ayant été à l'origine de la construction européenne, notre section a dressé un bilan par rapport aux objectifs que lui avait fixés le Traité de Rome. Le projet d'avis, dès sa première page est sans équivoque : « le Traité de Lisbonne de 2007 a renouvelé les objectifs du Traité de Rome mais quasiment aucun de ceux-ci n'est aujourd'hui atteint ».

Parmi eux, rappelée en annexe du projet, figure la garantie de la sécurité en approvisionnement de notre alimentation. Contrairement au mythe régulièrement entretenu d'une Europe agricole largement excédentaire, nous dressons un constat inquiétant : l'Europe dépend de plus en plus des pays-tiers pour nourrir sa population et son déficit global représente l'équivalent de la production d'une surface agricole identique à celle de la France. Le projet d'avis valide l'importance et la pertinence, actuelles et futures, des objectifs du Traité de Rome en affirmant que « l'agriculture et sa production de biens alimentaires sont aujourd'hui hautement stratégiques ».

Nous avons unanimement identifié la cause majeure de ces graves manquements aux traités fondateurs de l'Europe : il s'agit, depuis 1986, de la soumission progressive de la PAC aux contraintes de démantèlement des protections tarifaires par l'Organisation mondiale du commerce. Sans protection, la PAC construite sur la préférence communautaire a vu disparaître ses fondations et l'agriculture européenne se délite depuis.

Après ce diagnostic, notre projet d'avis aurait dû critiquer très sévèrement les propositions de réformes faites par la Commission pour 2014 puisqu'elle les a inscrites dans un cadre global qui est celui du respect « des engagements pris par l'Union européenne dans le cadre de ses relations commerciales internationales », au lieu de remettre en cause la soumission de la PAC à l'OMC.

La Coordination rurale est d'accord avec le diagnostic du projet d'avis mais elle désapprouve ses préconisations qui ne marquent aucune rupture avec la PAC actuelle, dont nous avons pourtant constaté les échecs indéniables. Nous aurions dû mettre en exergue l'impérative et urgente révision préalable des règles de l'OMC en matière agricole. Malheureusement, ce problème majeur n'est évoqué que de manière marginale, noyé dans des préconisations mineures qui s'inscrivent dans une logique de continuité des politiques antérieures.

Ce projet d'avis aurait dû finalement préconiser une réforme qui engage une rupture progressive et achevée en 2020 pour doter l'Europe d'un atout vital et stratégique, avec une refonte complète de sa politique agricole digne des enjeux et des défis de ce XXI^{ème} siècle. C'est ce message majeur que la société civile que nous représentons ici aurait dû lancer aux représentations politiques nationales et européennes mais aussi au G20.

Compte tenu de cette profonde divergence, au nom de la coordination rurale, je m'abstiendrai.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à Mme d'Ormesson, personnalité qualifiée.

Personnalités qualifiées - Mme d'Ormesson

Mme d'Ormesson. Faire partie de la section a été une chance tant les discussions y ont été intéressantes, les travaux proposés par le rapporteur de très grande qualité et la présidence de M. Giroud efficace. Je tiens tout particulièrement à rendre hommage au rapporteur, qui a fait preuve d'une très grande capacité d'écoute et d'ouverture et je le remercie vivement pour l'organisation et la qualité des auditions extérieures qui ont aidé les membres de la section, néophytes pour certains, à la compréhension du fonctionnement de la PAC.

Vous mettez l'accent sur des points essentiels et je tiens à en souligner deux qui me tiennent tout particulièrement à cœur.

Sur le plan social d'abord, habitant le département de l'Allier, pays d'agriculture et d'élevage, j'ai constamment présentes à l'esprit les difficultés que présentent aujourd'hui les métiers de la terre. Mes contacts réguliers avec les fermiers confirment leur inquiétude et ils attendent avec impatience les décisions prises pour la PAC après 2013 sachant que leur avenir en dépendra.

Les jeunes hésitent longuement avant de décider s'ils veulent reprendre le flambeau familial, estimant que le travail est lourd, les revenus incertains, les salaires insuffisants avec en outre la perspective d'une retraite misérable.

À ce titre, le rapporteur préconise un doublement du budget accordé aux actions qui favorisent le développement des territoires ruraux et apportent un soutien particulier aux zones fragiles, budget qui pourrait passer de 0,7 à 1,5 %.

De même, je ne peux que partager sa position en faveur des jeunes agriculteurs et éleveurs d'attribuer les soutiens directs pour partie en fonction du travail effectué. Enfin, une aide forfaitaire serait accordée à chaque exploitation en fonction du nombre d'équivalents temps plein travaillant dessus.

Ces mesures que vous proposez, Monsieur le rapporteur, si elles étaient adoptées, aideraient à redonner confiance aux agriculteurs et motiveraient certainement les jeunes à vivre et à travailler à la campagne. Il est indispensable d'aimer son métier comme il est nécessaire de gagner correctement sa vie.

Sur un plan environnemental ensuite, je suis aussi chasseur. J'ai donc particulièrement apprécié les mesures de « verdissement » de la PAC, y compris celles en faveur du développement des infrastructures écologiques. Encore récemment, je voyais détruire des haies magnifiques de notre bocage bourbonnais alors qu'on connaît le nombre d'années nécessaires pour les faire croître ! Elles participent pourtant pleinement à la protection de la biodiversité et restaurent les paysages de notre campagne d'antan. Si la position du Conseil économique, social et environnemental est suivie et qu'il est recommandé - voire imposé dans une certaine limite - aux agriculteurs de renforcer la plantation de haies et la mise en place de jachères mellifères ou faunistiques, la biodiversité en sera pleinement bénéficiaire. Sur ce thème, le monde agricole sait qu'il aura l'appui et la coopération du monde des chasseurs.

Monsieur le Président, comme vous l'aviez recommandé en début de mandature, nous sommes assez nombreux dans le groupe des personnalités qualifiées à regretter que le projet d'avis ne reflète pas les opinions divergentes, ce qui aurait peut-être pu enrichir la réflexion générale. Néanmoins, et vous l'aurez compris, je voterai le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président.- La parole est à M. Malterre, au titre de la CFDT.

CFDT - M. Malterre

M. Malterre. Il faut faire évoluer la PAC vers une véritable politique de développement durable pour que l'agriculture réponde aux besoins et attentes de la société, ce qui implique de poursuivre les efforts engagés en matière environnementale et de mieux prendre en charge les aspects sociaux sans les opposer aux aspects économiques. À notre sens, le rapporteur a su trouver ce subtil équilibre avec les propositions formulées en réaction aux orientations de la Commission européenne.

En matière sociale, il est primordial que la PAC prenne pleinement en compte les emplois, salariés ou non. La CFDT et le syndicalisme européen se retrouvent pleinement dans la proposition de mise en place d'un observatoire européen de l'emploi agricole. Alimenté par les données en provenance des États-membres, un tel observatoire permettra d'anticiper les évolutions et de

prévoir les dispositions susceptibles de sécuriser les parcours professionnels des travailleurs agricoles. La prise en compte de l'emploi passe également par l'attribution d'aides dégressives ou plafonnées, en fonction de ce paramètre. La proposition de critères simples de conditionnalité des aides relatives à la santé des travailleurs est de nature à favoriser l'amélioration des conditions de travail en agriculture.

En matière environnementale, des mesures de réorientation des soutiens, des mesures de « verdissement » et un Plan protéines contribueront à orienter l'agriculture tout en préservant la viabilité économique des exploitations.

Le volet économique n'est pas en reste. La CFDT soutient le rééquilibrage des aides entre régions et productions et le développement d'une filière européenne de production végétale de protéines favorisant l'autosuffisance de l'Europe en la matière.

La clef des propositions est la lutte contre la volatilité des marchés, ce qui implique le renforcement de la régulation grâce à des stocks stratégiques et à l'encadrement réglementaire des matières premières agricoles.

Le projet d'avis déborde certes un peu du strict champ européen en appelant à plus de régulation internationale pour permettre le développement de l'agriculture dans toutes les régions du monde, position que la CFDT soutient. Comment par ailleurs ne pas rappeler, comme le fait le projet d'avis, le rôle moteur de la PAC dans la construction politique de l'Europe et le besoin croissant de renforcer l'espace européen, notamment en matière sociale, en garantissant à tous un socle de normes sociales équitables.

La CFDT, qui votera le projet d'avis avec les réserves d'usage, fait le vœu que notre gouvernement et en particulier le ministre de l'agriculture ainsi que la Commission européenne, prennent pleinement en compte l'avis de notre assemblée.

(Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Verdier, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - M. Verdier

M. Verdier. Je veux intervenir sur des points de nuance. Lors de ces travaux, notre groupe a proposé une quinzaine d'amendements, pour la plupart repris. Je ne vais donc pas insister sur les points d'accord, mais simplement souligner que nous nous sommes enfermés dans une réflexion qui portait sur les propositions des hauts fonctionnaires de Bruxelles. Les orientations générales ayant ainsi été données dès le départ, il me semble que l'on a négligé une ouverture plus générale pour traiter ce sujet.

Je voudrais d'abord intervenir sur le bilan, et un certain nombre de critiques que nous partageons. Vous avez oublié un point essentiel : dans cette PAC, il y a eu des laissés pour compte. Toute l'agriculture spécialisée, les fruits, les légumes, la viticulture, la fameuse « Agriculture méditerranéenne », tous ces secteurs ont été complètement occultés dans le bilan. Il m'aurait été agréable de les y voir figurer et que vous les preniez en compte.

Lorsque l'on évoque par ailleurs et à juste titre la nécessité de limiter la volatilité des prix en constituant des stocks, et nous sommes favorables à cette idée pour éviter l'envolée des cours, nous rappelons qu'il y a aussi parfois la chute des cours. Parallèlement à cette constitution de stocks importants, il faut également favoriser - vous le dites un peu, mais il fallait insister plus - tout ce qui est organisation de la production et des producteurs, en un mot mettre l'accent sur le pouvoir économique des producteurs.

Je veux parler aussi de la notion d'autosuffisance dans le bilan. Vous évoquez le fait que nous ne sommes pas arrivés à l'autosuffisance, mais encore faut-il dire pourquoi. Je prends un exemple emblématique : en matière de raisin de table, nous produisons 15 % de ce que nous consommons. Savez-vous pourquoi ? Tout simplement parce que la concurrence se fait d'une manière sauvage sur des bases qui sont souvent celles du moins-disant social. Nous sommes en train de payer la faillite de l'Europe sur ce point. Nous partageons ici l'opinion de nos collègues des entreprises qui tout à l'heure évoquaient la nécessité d'une Europe plus forte en matière de sécurité alimentaire.

Je voudrais insister sur un point, sans doute celui sur lequel nous sommes le plus réservés, à savoir l'exportation, qui suscite comme un malaise. Oui, nous sommes favorables au développement d'une vitalité dans les territoires, aux ventes directes et à tout ce qui peut être fait à ce niveau. Mais nous affirmons que la vocation exportatrice de l'agriculture française doit être mise en avant : huit milliards d'excédents !

Je ne vais pas vous assommer de chiffres, mais demain, avant la réunion de la section, je vous ferai parvenir un tableau. On y voit qu'au total, la capacité d'exportation de la France est de trente sept milliards d'euros. Certes, il y a le vin, et je vous remercie de l'avoir signalé, mais il y a aussi les matières premières et les céréales et elles ont été oubliées. Je me suis demandé s'il n'y avait pas sur ce sujet comme une espèce de dissonance entre nous.

Enfin, il faut parler de la protection de l'environnement et de l'efficacité économique. Nous sommes d'accord sur l'idée de réconcilier agriculture et écologie et nous nous y employons avec une donnée très simple : il faut convaincre plutôt que vaincre et donc faire en sorte que massivement, les agriculteurs puissent s'intégrer à ces démarches. En ce qui nous concerne, nous avons initié l'idée de l'agriculture écologiquement intensive qui se rapproche du concept que vous évoquez. Lors de la dernière réunion de la section de l'environnement, une coopérative est venue exposer cette démarche dans laquelle

il s'agit de réussir à mettre en œuvre le développement durable, liant l'efficacité économique, le respect environnemental et la dimension sociale.

En conclusion, on a franchi la première étape. Il reste encore à progresser, d'autant que vous avez négligé une nouveauté importante : nous sommes dans la phase d'une co-décision à Bruxelles. Ce ne sont pas ses hauts fonctionnaires qui décideront aujourd'hui, quelles que soient leurs compétences, mais il est prévu un débat au Parlement au cours duquel nous avons bien l'intention d'agir.

(Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Gordon-Krief, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - M. Gordon-Krief

M. Gordon-Krief. Le projet d'avis présenté aujourd'hui relève les principaux objectifs de la future politique agricole commune définie par la Commission européenne et répondant à des enjeux majeurs : une production alimentaire viable en réponse au défi de la sécurité alimentaire ; une gestion durable des ressources naturelles et une action en faveur du climat en réponse aux problématiques d'épuisement des sols, des pénuries ou de la pollution de l'eau, de la perte de la biodiversité, en réponse également au défi d'une croissance écologique par l'innovation ; enfin, le maintien d'un équilibre territorial et de la diversité des zones rurales. Le groupe des professions libérales soutient les agriculteurs dans leur recherche permanente d'une alimentation de qualité, premier facteur à nos yeux de la bonne santé de l'homme. Mais il faut avoir conscience du coût que cela représente.

Cet objectif ne doit pas nous faire oublier qu'ils doivent tirer l'essentiel de leurs revenus du fruit de leur travail. Les conditions n'étant pas actuellement réunies pour y parvenir, comme le rapporteur nous estimons nécessaire la poursuite des soutiens directs. En revanche, nous restons prudents sur son souhait d'une conditionnalité sociale sur l'attribution des aides de la PAC.

Sur le deuxième point, nous ne pouvons que constater qu'il y a convergence d'intérêts entre agriculteurs et défenseurs d'une gestion durable des ressources naturelles. Soumettre un pourcentage significatif des aides directes aux agriculteurs à de bonnes pratiques agro-environnementales est une mesure louable. Toutefois, les aides directes sont déjà liées au respect des normes européennes en matière d'environnement et de sécurité alimentaire. Ne sommes-nous pas en train d'infliger aux agriculteurs de l'espace économique européen une contrainte supplémentaire qui hypothéquerait dans un contexte globalisé leur compétitivité sur les marchés à l'export ?

On sait, et le projet d'avis le stipule, que toute mise en compétition compromet la sécurité alimentaire des populations. Nous devons donc exiger le respect des principes de réciprocité des droits et des devoirs dans les accords

commerciaux internationaux : mêmes règles sanitaires, sociales, environnementales.

Enfin, dernier point : l'équilibre territorial. Nous sommes là aussi face à un enjeu de société. Il est nécessaire de répondre aux problématiques actuelles de désertification de certains de nos territoires et de surconcentration d'activités au sein de mêmes bassins géographiques. Les agriculteurs, garants de l'espace, sont des acteurs incontournables de l'aménagement et de la valorisation des territoires à côté des professionnels libéraux, commerçants et artisans, dont la présence renforce le lien social. Nous devons réfléchir ensemble à ce que doivent être les territoires de demain en termes d'activité, d'emploi et de dynamisme économique.

Ce projet d'avis intéresse au premier chef les professions de proximité que nous sommes. Malheureusement, notre groupe des professions libérales ne comprenant que quatre représentants, nous n'avons pu participer aux travaux importants de cette section, et c'est pourquoi nous nous abstenons.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Couturier, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - Mme Couturier

Mme Couturier. La CFE-CGC tient à saluer le travail du rapporteur et des administrateurs du CESE pour ce premier projet d'avis présenté en plénière. Pour atteindre les objectifs de la future PAC, il faut impérativement modifier les règles de l'OMC, qui ne prennent pas en compte la spécificité de l'agriculture, notamment les impacts climatiques et environnementaux.

Ainsi, l'épisode de sécheresse sans précédent que connaissent les agriculteurs français doit être intégré, d'autant que cet aléa climatique est certainement amené à se reproduire. Nous sommes solidaires de l'ensemble des agriculteurs français et, à ce titre, demandons l'évolution des règles de l'OMC. La logique purement concurrentielle de l'OMC génère pour partie la volatilité des prix. Leur variation incessante impacte durement le revenu des agriculteurs ayant de petites exploitations. Ils doivent être rémunérés de façon pérenne pour le fruit de leur travail. Or la volatilité incontrôlée des prix des denrées alimentaires ne leur permet pas, actuellement, d'envisager un avenir serein et donc d'investir pour le futur.

Dans une économie mondialisée où les fluctuations des prix sont permanentes, les aides directes doivent s'adapter à l'évolution des prix et afficher davantage de transparence pour les citoyens européens. Il apparaît nécessaire d'équilibrer la distribution des subventions en fonction des modes de production des normes de qualité des produits et du respect de l'environnement.

Il est également important de réduire l'usage des produits phytosanitaires et de développer les nouvelles technologies de production, dans l'agroécologie et la recherche agronomique. L'Union européenne doit profiter de cette nouvelle PAC pour réorienter ces aides de manière significative afin de générer un nouveau développement de l'agriculture, créatrice d'emplois, et qui permette aux jeunes de s'installer de manière pérenne.

Pour la CFE-CGC, il est nécessaire d'inscrire l'emploi comme un des objectifs de la PAC au même titre que ceux du Traité de Rome, de considérer la création d'emplois et les conditions de travail des salariés comme un des critères des aides financières de la PAC, de créer un observatoire des emplois agricoles européens, en résumé d'instaurer une conditionnalité sociale aux paiements de la PAC. La CFE-CGC votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Omarjee, au nom du groupe de l'Outre-mer.

Outre-mer - M. Omarjee

M. Omarjee. Nous tenons à remercier le rapporteur pour la qualité de son travail. L'agriculture représente un enjeu crucial pour les collectivités ultramarines, notamment les départements et régions d'outre-mer pleinement intégrés dans les mécanismes de la PAC car elle occupe une part très importante dans l'économie des DOM, plus encore qu'en métropole. Nos territoires sont confrontés à des contraintes spécifiques et doivent relever le défi d'une agriculture à la fois productive et durable, capable de nourrir une population en forte croissance tout en préservant la formidable richesse de leur patrimoine naturel.

De manière générale, le groupe de l'Outre-mer ne peut que partager l'attachement clairement exprimé dans le projet d'avis à la conception multifonctionnelle de l'agriculture, reconnue dans son rôle social, environnemental et territorial. La mission de développement des territoires ruraux de la PAC nous apparaît essentielle. Nous sommes également sensibles aux préconisations du projet d'avis en faveur d'une diversification des productions sur les territoires. Il s'agit d'un enjeu prégnant pour les collectivités ultramarines, enjeu dont le gouvernement semble avoir pris la mesure lors d'un conseil interministériel de l'Outre-mer de novembre 2009 qui a décidé que 40 millions d'euros de fonds nationaux supplémentaires seraient spécifiquement destinés chaque année aux filières de diversification.

En outre, nous accueillons avec satisfaction l'engagement de la Commission européenne exprimé dans sa communication du 18 novembre dernier et appuyé dans le projet d'avis, de poursuivre le soutien apporté aux zones à handicap naturel, notamment aux territoires ultramarins. Ainsi, les contraintes particulières auxquelles sont confrontés ces territoires en raison de leur insularité justifient-elles le maintien des régimes spécifiques.

Toutefois, le soutien à l'agriculture outre-mer mobilise aujourd'hui des aides européennes et nationales très disparates, qui souffrent parfois d'un manque de lisibilité. Le constat d'un défaut de vision globale de ces dispositifs, qui découle en partie d'une évaluation insuffisante des politiques menées, justifierait pleinement une saisine prochaine du CESE et nous appuyons la préconisation du projet d'avis en ce sens. Si le groupe de l'Outre-mer partage l'essentiel du diagnostic et une grande partie des conclusions du projet d'avis, celui-ci appelle néanmoins deux observations. La hiérarchisation des objectifs et enjeux identifiés pour le futur de l'agriculture européenne est insuffisante. Une identification claire des objectifs prioritaires de la politique agricole européenne apparaît essentielle à l'avenir. En effet, l'enveloppe budgétaire de la PAC risque peu d'augmenter au cours des prochaines années, alors même que les nouveaux États-membres de l'Union européenne vont rapidement monter en charge dans l'ensemble de ces dispositifs.

Par ailleurs, nous restons réservés sur la proposition d'un retour massif à une logique de stockage, persuadés qu'une plus grande stabilité des prix permettrait de stimuler l'investissement, l'innovation et donc la productivité de l'agriculture dans son ensemble. De plus, il convient de rester très prudent sur les origines des fluctuations et le rôle de la spéculation.

Au total, cependant, nous voterons le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Roustan.

Rattaché administrativement au groupe de l'agriculture - M. Roustan

M. Roustan. La fédération nationale pour la pêche en France et la protection du milieu aquatique considère que le travail effectué par le rapporteur, les services du CESE et l'ensemble des sections est remarquable. Tout en étant atténuées, les propositions que nous avons adressées ont été globalement retenues. Toutefois, nous aurions souhaité que certaines remarques concernant la préservation des ressources naturelles et plus particulièrement la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, la reconnaissance de l'intérêt des milieux aquatiques et piscicoles dans leur intégralité, soient plus appuyées. Cependant, nous constatons certaines avancées et pensons que ce projet d'avis peut constituer un élément positif dans le cadre de l'évolution de la PAC, qui doit contribuer à la protection de l'environnement et sécuriser une production

agricole durable. L'enjeu est de taille, et il en va de la responsabilité de tous les acteurs. Les structures piscicoles, fortes de leurs 1 400 000 adhérents, y prendront toute leur part.

En conclusion, les deux représentants de la Fédération nationale pour la pêche et la protection du milieu aquatique voteront le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Giroud, Président de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Giroud. Lorsque la section m'a confié cette présidence, je savais que l'on aurait des dossiers très importants à traiter, des questions qui touchent à l'agriculture française et qui vont bien au-delà.

Ce premier projet d'avis est au cœur de ces sujets. Nous avons un peu essuyé les plâtres en termes de fonctionnement, Régis l'a rappelé tout à l'heure, il a donc fallu faire vite, s'adapter aux règles, dont il est bien normal qu'elles aient été renouvelées, pour arriver au résultat de ce soir.

Je suis persuadé que l'agriculteur, qui est au cœur des questions alimentaires mais de bien d'autres problématiques aussi et de façon certainement beaucoup plus dramatique dans certaines autres parties du monde, restera un sujet sensible, qu'il sera très difficile de traiter.

L'agriculteur que je suis, avec actuellement quarante-cinq ans d'activité - à l'époque, on commençait jeune sur les exploitations -, compte presque autant d'années d'activité syndicale. Vous avez rappelé, Monsieur le Président, la mémoire de Gérard de Caffarelli, que j'ai connu et qui a été un homme dont on pouvait s'inspirer, qui avait démarré dans les plus basses responsabilités au niveau local pour finir dans de grandes responsabilités nationales. De façon beaucoup plus modeste, j'ai suivi ce chemin et je peux dire que nous avons travaillé pour ce rapport dans des conditions intelligentes et respectueuses.

J'ai deux jeunes avec moi sur l'exploitation, et arriver à conjuguer les problèmes sociaux, économiques et environnementaux est un rude défi pour l'agriculture européenne qui, depuis vingt ans, s'est ouverte progressivement au grand large. Et on le voit bien pour certaines productions, j'en ai sur mon exploitation, la concurrence devient intenable. Bien entendu, l'interrogation pour les agriculteurs est grande, d'où la réserve de certains par rapport aux préconisations. Force est de reconnaître qu'il faudra sans doute les formuler de façon plus ouverte pour bousculer l'adhésion du monde agricole vis-à-vis des négociations internationales du GATT. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie de signaler le fait que s'il y a aujourd'hui beaucoup d'incertitudes, il n'y a en revanche qu'une seule certitude : un pays qui laisserait s'affaiblir son agriculture s'affaiblirait de façon tout à fait dramatique parce que le défi alimentaire, le défi environnemental et le défi énergétique sont devant nous.

Chers collègues, je vous informe que cinq amendements ont été déposés sur le projet d'avis présenté par M. Hochart.

Je suspends la séance en remerciant l'ensemble des intervenants pour la qualité de leur intervention, et le rapporteur pour la qualité de son travail sur un sujet qui est extrêmement important pour l'avenir. Au-delà des enjeux économiques, c'est un enjeu de société.

Bonne fin de journée à tous.

La séance est suspendue à 16 heures 45.

MERCREDI 25 MAI 2011

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est reprise à 14 heures 30.

M. le Président. Je vous rappelle le déroulement de la séance cet après-midi : le rapporteur sera tout d'abord appelé à la tribune pour répondre aux interventions des groupes hier. À cet égard, je remercie l'ensemble des intervenants d'avoir respecté les délais impartis, mais aussi d'avoir à chaque fois fait porter leurs interventions sur des questions de fond.

Ensuite, je donnerai lecture du sort réservé aux cinq amendements qui ont été déposés. Puis, je demanderai s'il y a des explications de vote. Enfin, nous procéderons au vote sur le projet d'avis.

LA FUTURE PAC APRÈS 2013 (SUITE)

RÉPONSE DU RAPPORTEUR

M. Hochart, rapporteur. Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie des interventions faites hier par vos groupes respectifs, interventions qui, comme l'a souligné le Président, ont toutes porté sur le fond. Différentes remarques sont venues souligner les limites de la construction d'un projet d'avis. François Lucas, par exemple, a regretté que le thème de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne soit pas suffisamment développé. Personnellement, je suis d'accord avec lui : nous aurions pu aller plus loin. À l'inverse, Christiane Lambert a considéré que l'on s'était écarté du sujet principal du projet d'avis. Monsieur Verdier a, quant à lui, estimé que le texte restait trop ferme.

Ces différentes opinions montrent bien que le travail de la section est nécessairement de trancher, de choisir quelle dimension donner au projet d'avis, et je remercie une nouvelle fois tous les membres qui m'ont aidé dans ce travail. Pour revenir à l'OMC, la question de la libéralisation des accords multilatéraux et bilatéraux a été évoquée et il a été souligné que le Conseil économique, social et environnemental considère les règles de l'Organisation mondiale du commerce comme n'étant pas adaptées à l'agriculture, que l'on doit les changer ou en sortir. Avoir adopté cette position ne me semble pas négligeable.

Par ailleurs, M. Lucas a fixé 2020 comme échéance, contre l'avis de la section selon laquelle un tel délai est bien trop court. Ainsi, en Bretagne, s'il est évident qu'il faut diminuer l'élevage, on ne va pas le faire en cinq ou dix ans : on doit penser aux hommes, aux femmes et aux investissements impliqués. Comme la section, je suis partisan de dire qu'il faudra plus de temps pour de tels changements.

M. Omarjee n'a pas trouvé les priorités assez bien définies. C'est peut-être un défaut du projet d'avis, mais quatre directions sont toutefois proposées : avancer sur la question de la volatilité et de l'OMC ; faire de l'agriculture un espace d'emploi et améliorer la qualité du travail, notamment avec une harmonisation vers le haut ; amener l'agriculture dans une alliance productive agriculture/environnement ; accorder toute leur place aux territoires. Ces quatre grands thèmes ont ensuite été déclinés en quatorze préconisations dans le projet d'avis.

Certains orateurs ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de la reconstitution d'importants stocks. Ce n'est pas ce que nous avons voulu dire : notre idée était que, parmi l'ensemble des outils permettant de stabiliser les prix, ce que chacun reconnaît comme nécessaire en termes d'investissement et de durabilité, les stocks stratégiques sont l'un des outils possibles.

Sur l'urgence de faire de l'agriculture un espace d'emploi et sur la nécessité d'une harmonisation vers le haut, Mme Courtoux, Mme Couturier, M. Damien, M. Rougier, M. Nedzinski et M. Malterre ont reconnu que le projet d'avis en faisait état. De fait, en section, chacun d'entre eux a bien voulu m'apporter des compétences que je n'avais pas, permettant ainsi de construire un travail cohérent et de donner dans ce texte la priorité à l'emploi dans l'agriculture.

Cela étant, certains éléments ont effectivement manqué. M. Rougier a ainsi regretté, à juste titre, que l'on n'ait pas parlé de « *règles permettant d'assurer une concurrence loyale par rapport au monde* ». Nous ne pouvons que faire amende honorable à cet égard.

Une phrase de Mme Courtoux m'a paru pleine de sens et de réalité : « *Les petites exploitations méritent autant de chances de survie que les autres* ». Oui, c'est bien avec toutes les exploitations que l'ont fait une agriculture, et c'est avec les hommes et les femmes qu'y travaillent. En revanche, sur la conditionnalité sociale, les avis ont divergé. M. Verdier a estimé qu'elle pourrait handicaper les agriculteurs, ce que je ne crois pas. L'idée est de créer une conditionnalité qui soit respectée dans tous les États membres. Très honnêtement, s'il existe un pays d'Europe dans lequel le droit social est raisonnablement bien respecté, c'est bien la France. On s'inquiète de la compétition avec les autres États européens, mais il s'agit aussi de demander qu'ils appliquent les mêmes règles. Je suis donc persuadé, sous réserve que les lois sociales soient harmonisées, que la conditionnalité sociale sera importante et intéressante pour nous. Je suppose que le groupe des entreprises l'a compris ainsi.

M. Lebrun a parlé de la question de la traçabilité, que l'on n'a peut-être pas assez développée, tout comme celle de la conditionnalité sociale. Notre traçabilité doit s'imposer aux autres, y compris au niveau des importations, et nous l'avons écrit dans le projet d'avis.

Sur le fait d'orienter l'agriculture vers une alliance productive entre agriculture et environnement, j'ai trouvé remarquable que la plupart des interventions aient reconnu cette nécessité. Il ne s'agit donc plus de les opposer, mais bien de les faire fonctionner ensemble, même si tout un travail reste à faire en ce sens.

M. Verdier a souligné qu'il fallait plutôt convaincre que vaincre, s'inscrivant ainsi pleinement dans l'esprit de ce projet d'avis. À aucun moment, il n'a été question de vaincre qui que ce soit. Nous n'avons pas parlé d'augmenter la conditionnalité environnementale, mais simplement de l'aménager, afin qu'elle soit efficace, sans la compliquer.

J'ai également trouvé intéressante l'intervention de Mme d'Ormesson, qui a bien insisté sur l'importance des éléments agro-environnementaux et de structures.

La possibilité d'une connivence possible avec le groupe de l'environnement m'a réjoui. Le Conseil est un endroit où l'on peut échanger, ce dont je me félicite.

M. Roustan a parlé d'un pas en avant sur la question de l'eau, ce dont il doit être remercié. Il est certain qu'un projet d'avis spécifique sur l'eau sera nécessaire à l'avenir, pour compléter ce premier travail.

Sur les territoires, il convient d'accentuer la recherche de la productivité. M. Le Lann a souligné l'importance des actions collectives et le rôle des différents acteurs. Je ne peux que souscrire, avec la section, à cette remarque qui répond à l'une des préoccupations du projet d'avis.

Sur les agro-carburants, j'ai bien entendu l'interrogation du groupe Nature et Environnement. M. Genest n'a pas été convaincu par notre approche. Avec trois mois de plus, peut-être aurait-on mieux débroussaillé le sujet ! Nous avons toutefois soulevé des questions et proposé des mesures conservatoires. Le projet d'avis préconise ainsi, pour le moment, de connaître, maîtriser et contenir l'ensemble des productions vis-à-vis des carburants. Il s'agit de ne pas faire n'importe quoi et donc de commencer par stabiliser les choses. Réfléchissons d'abord et après nous discuterons.

J'ai été troublé par l'intervention du groupe des professions libérales. En effet vous sembliez aller dans le même sens que le projet d'avis en parlant d'équilibre territorial, d'implantation, et je n'ai pas compris votre abstention au motif que vous ne participiez pas aux travaux. Pourtant, avec Philippe Blumfeld, nous avons veillé au fur et à mesure que les travaux progressaient à faire parvenir à chacun des groupes l'avancée des propositions. Un certain nombre de conseillers nous ont d'ailleurs renvoyé régulièrement des réflexions. Même en

l'absence de participation physique, toutes les suggestions ont été prises en compte.

Monsieur Verdier, vous avez dit qu'il manquait dans le projet d'avis un rappel de la vocation exportatrice de la France. Cependant, page 17, il est explicitement fait état du nécessaire « *renforcement des politiques de promotion des produits alimentaires à forte valeur ajoutée* », et cela apparaît aussi dans le chapeau. En l'occurrence, c'est bien là proposer de faire de l'exportation quelque chose d'important !

Vous avez regretté également que l'on ne mentionne pas l'exportation des céréales. Or, page 16 du projet d'avis, il est dit que « *les productions agricoles de l'Union européenne doivent être adaptées aux besoins des citoyens de l'Union européenne, sans oublier nos clients structurellement déficitaires du pourtour méditerranéen* », il est évident que l'on parle bien là de céréales, et non de vin ni de légumes.

Madame Lambert a dit avec raison que « *l'agro-écologie est la colonne vertébrale* » du projet d'avis, ce qui nous est devenu évident au fur et à mesure de l'avancée de nos travaux. Ce n'était pas présent au début, mais lorsque l'on a auditionné Olivier de Schutter et d'autres personnes, il nous a paru qu'il fallait employer ce mot-là plutôt que d'autres, et j'ai eu l'impression, au travers des différentes interventions, que c'était le bon mot.

Madame Lambert a dit également que l'on n'avait pas parlé de l'installation, et là les bras m'en sont tombés car page 11, il est dit : « *Il existe des candidats qui veulent s'installer* ». Page 12, on fait état du foncier et de l'importance de le traiter, même si ce n'est pas un thème européen puisque relevant du périmètre national. Page 23, lignes 33 et 34, on parle de « *territoires accueillants* » pour les nouveaux installés. Page 21, ligne 30, on parle d'une « *politique agricole qui permette ou favorise l'arrivée des jeunes* », c'est-à-dire une politique qui leur permette d'exister économiquement comme les autres, et l'on rajoute « *ainsi qu'une vraie politique d'installation et d'accompagnement européenne* ». Il me semble donc que l'on a fortement évoqué ce sujet. De même, on a parlé de formation initiale et professionnelle et de démarche apprenante, qui sont typiquement des actions qui concernent les nouveaux installés. Notre projet d'avis fourmille donc d'éléments sur l'installation, je tenais à le rappeler, et répondre ainsi à cette remarque qui m'a semblée inappropriée.

Enfin, Christiane Lambert a dû entendre Hervé Guyomard, Michel Dantin, Yves Madre, que nous avons auditionnés, et tous ont dit l'importance de parler des orientations avant de parler du budget. Nous avons donc parlé des orientations, et sur le budget, nous avons dit : « *seul un budget renforcé de l'UE permettra de mettre en œuvre d'autres politiques intégrées en Europe sans générer de concurrence budgétaire avec la PAC* ». Cela me semble être une ouverture au moins aussi grande que de réclamer un budget maintenu. Nous avons des objectifs, ils méritent financement. Si on rajoute d'autres objectifs à la

PAC, alors le budget de l'Union européenne devra passer de 1 % à 1,5 ou 2 % car ce n'est pas en rognant sur tout que l'on fera de vraies politiques.

Tels sont les éléments de réponse que je voulais apporter. Cela m'amène à penser qu'au travers de ce projet d'avis, nous avons ouvert la voie à d'autres projets d'avis. Je pense à celui sur l'eau, sur la pêche et également à la question qui a été posée sur l'aquaculture et la pisciculture, deux thématiques qu'il faudrait peut-être intégrer aux premières. Quant à la question des agro-carburants qui fait manifestement débat, un projet d'avis ou un rapport seraient justifiés.

Je vous remercie, et j'espère avoir répondu à vos questions et remarques, qui m'ont énormément intéressé. Ce fut une expérience formidable que d'être rapporteur !

(Applaudissements.)

DISCUSSION DES AMENDEMENTS

*Le texte des amendements et la suite qui leur a été donnée
par la section sont annexés au présent compte-rendu*

M. le Président.- Je suis saisi de cinq amendements.

Amendement n° 1 - Cet amendement, déposé par Mme Chabaud du groupe des personnalités qualifiées, est retiré.

Amendement n° 2 - Cet amendement déposé par Mme Chabaud du groupe des personnalités qualifiées, est adopté dans la rédaction proposée par la section.

Amendement n° 3 - Cet amendement, déposé par Mme Ricard du groupe des personnalités qualifiées, est retiré.

Amendement n° 4 - Cet amendement, déposé par Mme Chabaud du groupe des personnalités qualifiées, est adopté dans la rédaction proposée par la section.

Amendement n° 5 - Cet amendement, déposé par M. Le Bris du groupe des personnalités qualifiées, est adopté dans la rédaction proposée par la section.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. le président.- La parole est à M. Lucas, du groupe des personnalités qualifiées.

M. Lucas.- Je souhaite, dans la mesure où je n'exprime pas ma position personnelle mais celle de mon syndicat, la Coordination rurale, être bien compris de mes collègues.

Il ne s'agit pas de critiquer des points de détail ou de regretter que l'on n'ait pas assez parlé de ceci ou trop parlé de cela, mais bien d'aborder un problème de fond. On fait un constat d'échec de la PAC, on considère que celle-ci est stratégique pour l'Europe, pour la France et finalement pour le monde et, après avoir fait ces constats, on fait des préconisations qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Ce sont bien ces dernières qui nous empêchent de voter ce rapport.

Il ne faut pas confondre le problème breton, qui est un confetti dans l'Europe, et la nécessité de réformer en profondeur la structure de la PAC. Quand nous disons que sept ans c'est déjà très long pour réformer cette structure, nous ne prétendons pas régler tous les problèmes et toutes les misères de l'Europe en sept ans, mais simplement de véritablement réorienter la PAC. Or, ce problème n'est pas réglé avec ce projet d'avis. La maison brûle et nous continuons de regarder ailleurs. Attendre encore une génération ne permettra pas aux générations futures d'attendre. Vingt-cinq ans, c'est beaucoup trop long !

M. le Président.- La parole est à Mme Bonneau, du groupe de l'agriculture.

Mme Bonneau.- Je tiens à remercier M. Hochart, le rapporteur pour les réponses qu'il a déjà apportées à certaines de nos questions. Cela a été rappelé hier lors du débat, comme dans le cadre de la section agricole et de la section environnement : nous nous engageons dans ce projet de réforme de la PAC pour une agriculture durable.

Nous sommes, comme les autres catégories sociales et socio-économiques, soucieux d'intégrer la démarche de durabilité dans nos activités. Ce mouvement s'est même amplifié ces dix dernières années et plus encore depuis le Grenelle de l'environnement, dans lequel nous nous sommes fortement investis, avec des résultats concrets aujourd'hui. Je veux citer ici la mise en place de 13 000 hectares de bandes enherbées le long des cours d'eau pour protéger la ressource en eau, et citer aussi la signature depuis 2006 d'une convention multi acteurs appelée Agrifaune, engageant soixante treize départements pour concourir à la synergie entre l'agriculture de production et le développement du petit gibier, au profit de la biodiversité.

Je veux citer, enfin, les cent dix mille premiers agriculteurs qui ont suivi la formation Certi Phyto visant à maîtriser les impacts de l'usage des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement, et ceci en seulement dix-huit mois. Le changement progressif figure dans le rapport et il est déjà en marche. Nous l'avons promu, nous le portons et nous l'amplifions au quotidien sur nos exploitations, notamment grâce aux structures de conseil de proximité qui sont aussi des lieux d'échange et d'appropriation collective, et grâce aux concepts innovants de l'agriculture écologiquement intensive qui repose sur l'expertise de terrain des agriculteurs pionniers dans les domaines végétaux et animaux.

Toutefois, pour que la croissance soit durable, la progression doit porter sur les trois axes du développement durable et être équilibrée. C'est là que le bât blesse à notre avis, car le rapport sous-estime le dumping social de certains pays européens, aux conséquences graves pour l'emploi salarié agricole. Pour prendre un exemple concret, la France voit sa surface cultivée en fraises diminuer de 25 % alors que, sur la même période, elle a augmenté de 50 % en Allemagne. Des centaines d'emplois sont ainsi supprimés, et ce phénomène n'est pas isolé car c'est aussi le cas pour l'arboriculture, la production porcine et laitière, bref pour tous les secteurs employeurs de main d'œuvre. Il faut harmoniser vers le haut et vite, et surtout ne pas créer de conditionnalité supplémentaire qui ne serait appliquée qu'en France, comme nous le dit aussi le représentant des professions libérales. Il ne faut pas non plus générer des distorsions supplémentaires, exclusivement à l'encontre des acteurs économiques de notre pays.

Le troisième pilier de la durabilité, l'économie, nous paraît insuffisamment pris en compte sur deux sujets principaux : la lutte contre la volatilité des prix et le renforcement du pouvoir des producteurs. Si la France n'affirme pas son ambition de tenir sa place sur les marchés français, européens voire internationaux, ne soyons pas naïfs, certains pays n'auront pas autant d'états d'âme à venir alimenter notre population et nous condamneront ainsi au déclin. Par exemple, en production laitière, en 2010, 50 millions de litres de lait allemands ont été consommés en France. Cette année ce sont 300 millions de litres de lait qui viendront remplir les rayons des supermarchés et de la restauration hors domicile.

Croyez bien qu'il ne s'agit pas ici d'une divergence de principe, mais d'une volonté de développement équilibré et durable permettant aux agriculteurs, ainsi qu'aux salariés de l'agriculture et à tous les acteurs, de vivre dignement du fruit de leur travail.

Pour que ce contrat entre l'agriculture et la société puisse réellement s'établir, il faut l'équilibrer afin qu'il soit aussi porté et partagé par les agriculteurs. L'ensemble des nuances que nous venons de préciser devant vous éclaire notre positionnement.

Comme vous l'avez très justement dit, Monsieur le Président, un pays qui n'affirme pas son ambition pour l'alimentation s'affaiblit. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Gordon-Krief du groupe des professions libérales.

M. Gordon-Krief. Monsieur le rapporteur, vous avez souhaité quelques explications de vote ; elles sont assez simples. Il n'est évidemment pas question de critiquer la section, qui a fait un travail de qualité avec l'ensemble des participants.

Comme je l'ai dit, et c'est une question de principe, n'étant que quatre représentants, il nous est impossible de travailler autant que nous le souhaiterions dans l'ensemble des sections. Nous avons été troublés par le fait que, alors que ce projet d'avis s'adressait principalement au monde de l'agriculture, porteur de réflexions et de préconisations sur la politique agricole commune, le groupe de l'agriculture ne le soutienne pas. Cela nous a interpellés, et dans la mesure où nous n'avons pas pu participer à ce travail au quotidien, nous préférons dire clairement que nous nous abstenons. L'explication est simple.

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'AVIS

Le projet d'avis est adopté par 177 voix contre 7 et 22 abstentions.

*
* *

M. le Président. Mes chers collègues, je voudrais vous informer que, ce matin, en réunion avec les Questeurs, nous avons pris la décision de lancer un programme d'investissements lourd, même s'il est minoritaire dans le projet global. Il porte à peu près sur un million cent mille euros, et concerne la mise en place d'une sonorisation dans cet hémicycle. Vous aurez alors sur votre pupitre un micro incorporé, ce qui vous permettra de pouvoir parler assis ou debout avec le même confort, et disposerez également d'un système de vote électronique. Cela nous fera gagner un temps précieux. Il nous reste toutefois un gros effort financier à fournir, puisque la climatisation, le chauffage, l'évacuation des fumées, pèsent entre quatre et cinq millions d'euros. Nous travaillons avec les Questeurs à trouver le financement de ces travaux.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Hochart, rapporteur.

M. Hochart. Avant-hier, avec le Président Delevoye, nous avons rencontré le Commissaire européen Dacian Ciolos. Il m'a semblé que notre position était en accord avec ses propos ; nous sommes donc dans le ton.

Je voudrais m'adresser au groupe de l'agriculture dont le vote me perturbe au plus haut point, surtout après l'explication qu'en a donné Mme Bonneau. J'avais eu l'impression qu'à peu près tout ce que comportait le projet d'avis vous convenait ! Voilà donc un avis du Conseil, portant sur la future PAC, adopté avec un vote négatif du groupe de l'agriculture, ou d'abstention...

J'ai travaillé en intelligence avec bon nombre d'entre vous, que j'apprécie beaucoup. Votre groupe est composé à 80 % de membres de la FNSEA, dix-huit sur vingt-deux. On ne peut que regretter ce vote, qui marginalise la FNSEA par rapport à tous les acteurs de la société civile représentés au Conseil économique, social et environnemental, et qui de plus porte un coup dur aux agriculteurs à un moment où ils n'en avaient vraiment pas besoin.

(Applaudissements)

M. le Président. Au-delà de cet avis, chacun a pu comprendre, quelles que soient les positions des uns et des autres, l'importance du défi alimentaire.

Je vous remercie pour votre participation.

La séance est levée à 15 heures 20.

Prochaine séance, le mardi 14 juin 2011 à 14 heures 30.

ANNEXES

Amendements déposés sur le sujet :
La future PAC après 2013

Amendement n° 1

Déposé par Mme Catherine Chabaud du groupe des personnalités qualifiées :

Page 1 - ligne 3 - remplacer « santé et environnement » par : « santé, environnement et biodiversité ».

Amendement n° 2

Déposé par Mme Catherine Chabaud du groupe des personnalités qualifiées :

Page 5 - ligne 29 - ajouter la phrase suivante après « globale » : « La réflexion portera aussi sur la filière émergente des matériaux agrosourcés ».

Amendement n° 3

Déposé par Mme Patricia Ricard du groupe des personnalités qualifiées :

Page 17 - ajouter après la ligne 29 le tiret suivant :

« - valorise l'aquaculture des poissons herbivores ».

Amendement n° 4

Déposé par Mme Catherine Chabaud du groupe des personnalités qualifiées :

Page 27 - ligne 38 - après globale, ajouter :

« et dans le développement de matériaux agrosourcés ».

Amendement n° 5

Déposé par M. Raymond-François Le Bris du groupe des personnalités qualifiées :

Page 28 - ligne 14 - ajouter après « initiale et continue » :

« qui intègre les exigences nouvelles liées à l'objectif d'une agro-écologie ».

Suites données par la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation
aux amendements déposés sur le sujet :
La future PAC après 2013

<p>Amendement n° 1</p> <p>Cet amendement est retiré.</p>
<p>Amendement n° 2</p> <p>Cet amendement déposé par Mme Catherine Chabaud du groupe des personnalités qualifiées a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction proposée par la section et acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :</p> <p>Page 5 - ligne 24 - « après cette question fait débat » ajouter « pour les agrocarburants : » la suite sans changement.</p> <p>Page 5 - ligne 29 après « globale » ajouter à la ligne une nouvelle phrase : « La réflexion portera aussi sur la filière émergente des matériaux agrosourcés (agromatériaux) ».</p>
<p>Amendement n° 3</p> <p>Cet amendement est retiré.</p>
<p>Amendement n° 4</p> <p>Cet amendement déposé par Mme Catherine Chabaud du groupe des personnalités qualifiées a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction proposée par la section et acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :</p> <p>Page 27 - ligne 38 - après « globale », ajouter :</p> <p>« et dans le développement de matériaux agrosourcés (agromatériaux) ».</p>
<p>Amendement n° 5</p> <p>Cet amendement déposé par M. Raymond-François Le Bris du groupe des personnalités qualifiées a reçu un avis favorable de la section dans une nouvelle rédaction proposée par la section et acceptée par le déposant. Il est ainsi rédigé :</p> <p>Page 28 - ligne 14 - ajouter après « initiale et continue » :</p> <p>« qui intègre les exigences nouvelles liées à l'objectif de l'agroécologie ».</p>